



AULA
AGENCE D'URBANISME
DE L'ARTOIS



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Révision du SCoT de l'Artois

Conférence des Maires
2 mai 2023



SOMMAIRE

1/ Introduction

2/ Quel est le rôle d'un SCoT ? Comment est-il élaboré ?

3/ Synthèse du diagnostic et l'état initial de l'environnement

4/ Articulation des enjeux du SCoT avec le Projet de Territoire de l'Agglomération

5/ Le Projet d'Aménagement Stratégique

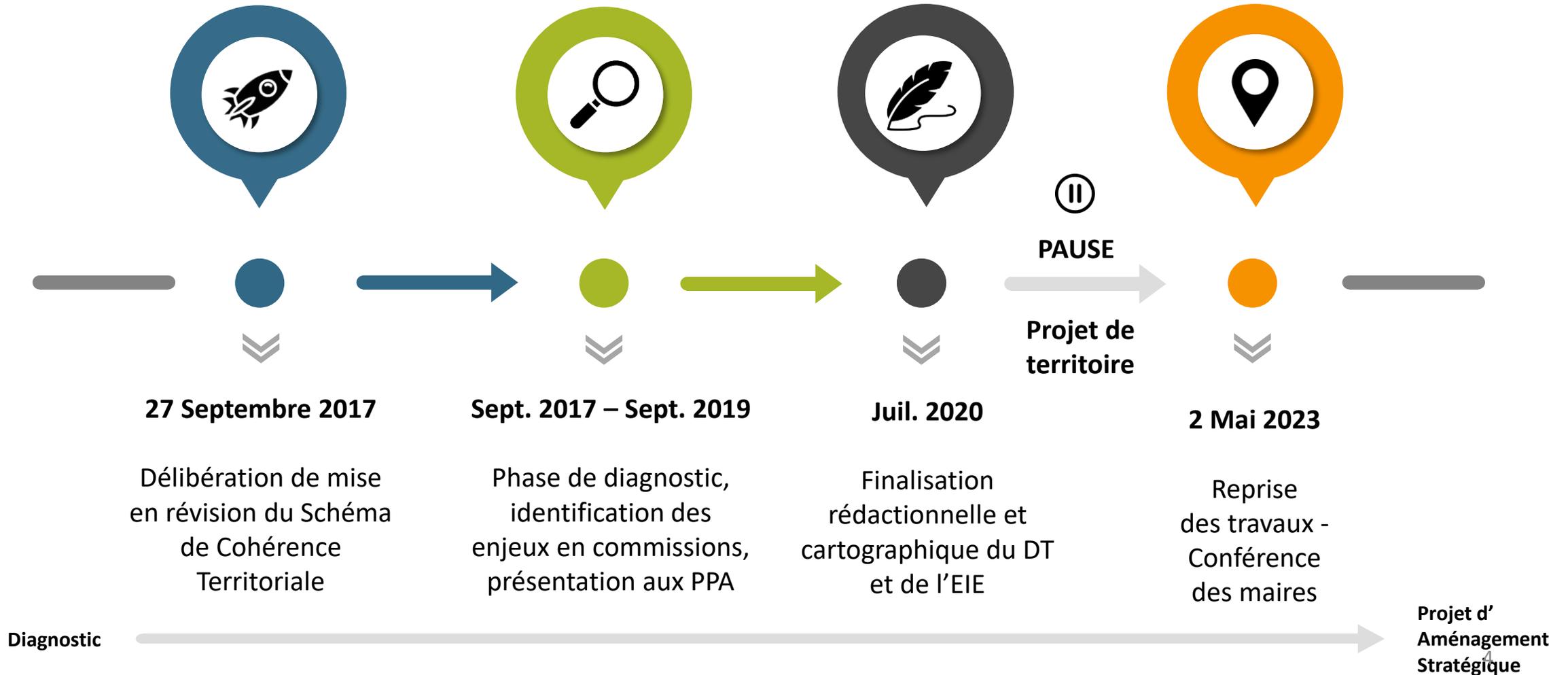
6/ Les prochaines étapes

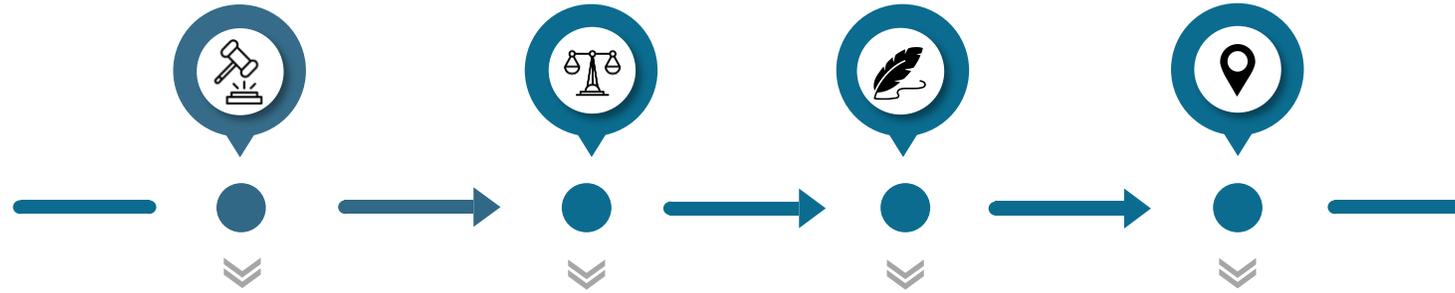


INTRODUCTION



Avancement des travaux





30 juin 2020
Approbation du
SRADDET des Hauts de
France

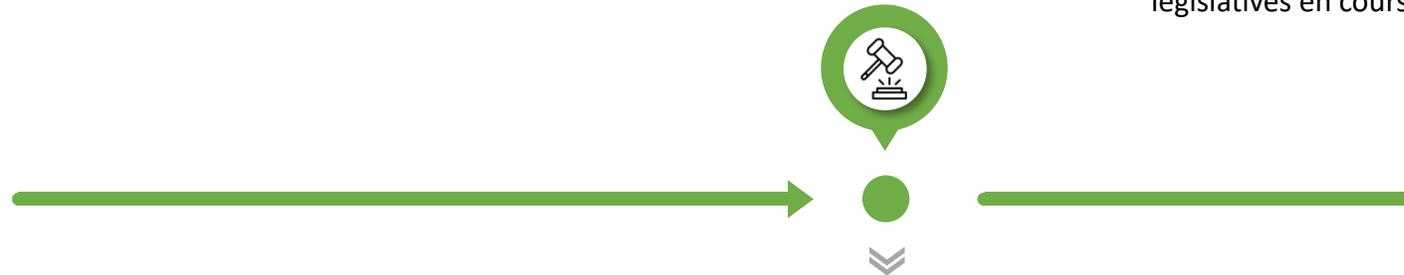
22 août 2021
Loi Climat & Résilience

Juin 2022
Délibération
d'engagement de
modifications

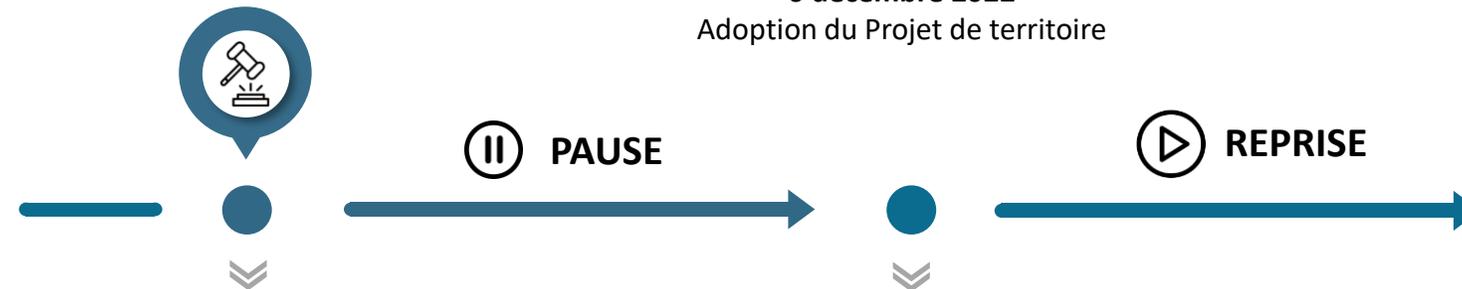
Juin 2024
Transmission du SRADDET modifié
au Préfet
Echéance sous réserve d'évolutions
législatives en cours



22 août 2026
Date maximale d'approbation
du SCoT modifié pour prise en
compte des objectifs du
SRADDET.
A défaut, constructibilité
limitée



6 décembre 2022
Adoption du Projet de territoire



13 novembre 2019
Délibération



PLUiH



Quel est le rôle d'un SCoT ? Comment est-il élaboré ?





1 minute pour comprendre
le rôle du SCoT dans
l'aménagement du territoire



1 min pour comprendre
comment construire un projet
de territoire dans son SCoT

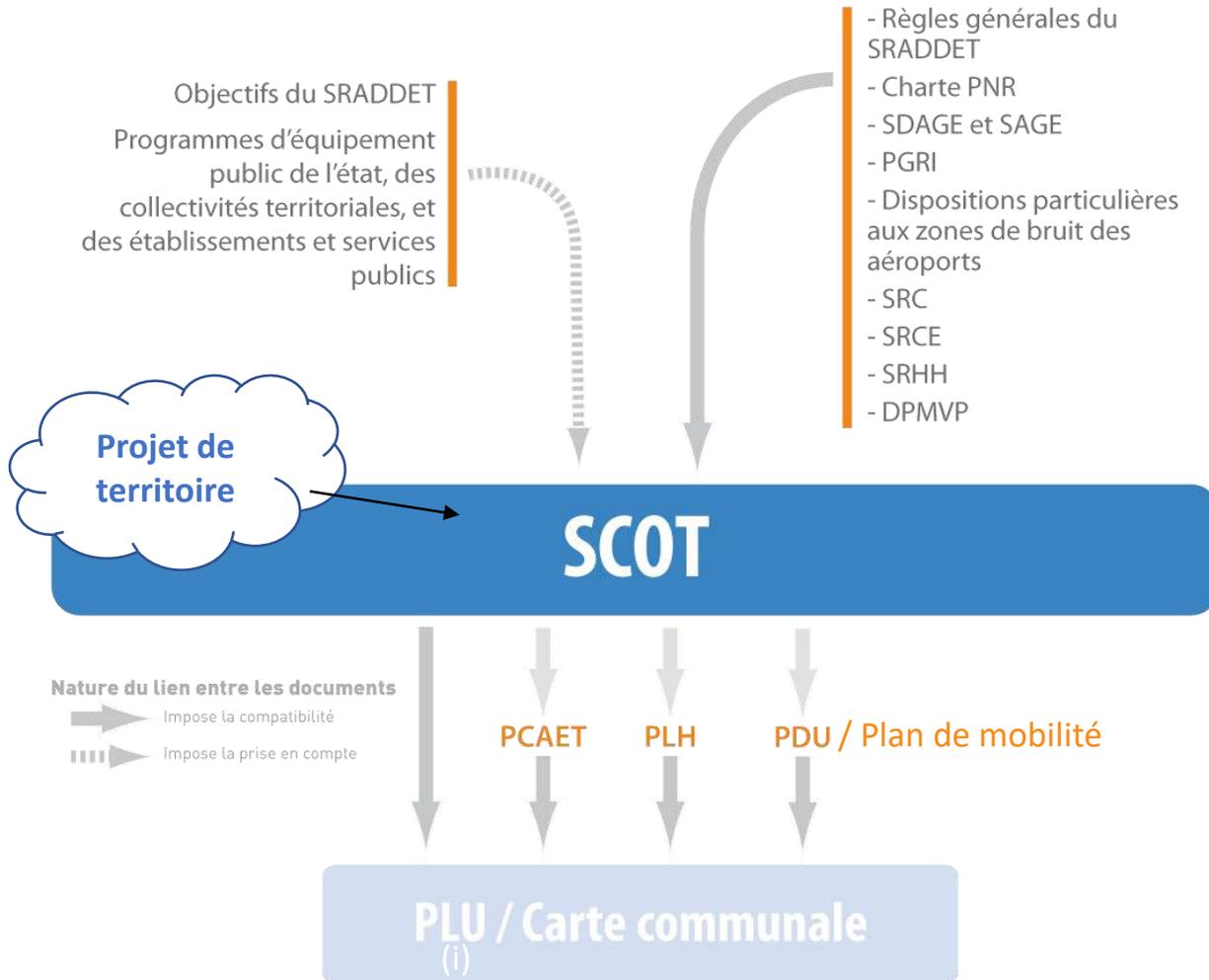
En synthèse



- **Le Schéma de Cohérence Territoriale** est destiné à servir de **cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles**, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

- Il permet **de décliner le projet de l'agglomération mais à l'horizon de 20 ans** en anticipant les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique, sociétale...

Hiérarchie des normes



- **Il intègre les documents de planification supérieurs** (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET).

- Il est un **document pivot** : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

- À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), **des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)** ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Le SCoT en vigueur



AULA
AGENCE D'URBANISME
DE L'ARTOIS



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Plan du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

• Maîtriser et structurer le développement urbain

- Maîtriser les extensions urbaines en limitant la périurbanisation
- Renforcer les centralités
- Définir une politique d'équipements et de services structurants répondant aux besoins de la population

• Renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire

- Assurer une meilleure mixité sociale dans l'habitat et répondre aux évolutions socio-démographiques et sociétales
- Utiliser les transports collectifs comme vecteur de cohésion sociale sur le territoire
- Accompagner les efforts réalisés en faveur de dispositifs de formation et pérenniser le pôle d'enseignement supérieur de Béthune

• Renforcer l'accessibilité du territoire et faciliter les échanges

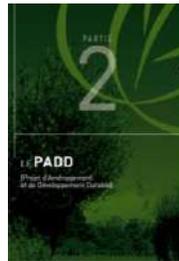
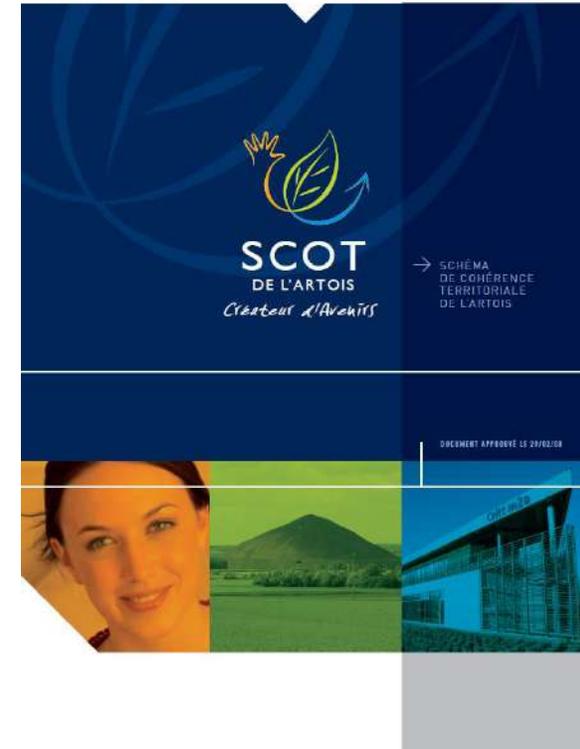
- Promouvoir l'usage des modes alternatifs en agissant sur l'offre de transports collectifs et la forme urbaine
- Mettre en place une politique de stationnement favorable à un usage des modes alternatifs
- Transport de marchandises : valoriser la voie d'eau et le fer
- Rationaliser et hiérarchiser la desserte routière

• Mettre en place une stratégie commune pour le développement économique

- Renforcer les secteurs clés du territoire
- Renforcer la tertiarisation du territoire
- Préserver et valoriser l'activité agricole
- Valoriser le potentiel touristique
- Equilibrer l'offre commerciale
- Développer une stratégie durable de gestion du foncier économique

• Garantir un cadre de vie de qualité

- Sauvegarder le patrimoine naturel et paysager
- Préserver et sécuriser la ressource en eau
- Prévenir les phénomènes de risques, de nuisances et pollutions
- Préserver la qualité de l'air et développer les énergies renouvelables
- Optimiser la gestion des déchets
- Diminuer l'exposition des populations aux nuisances sonores

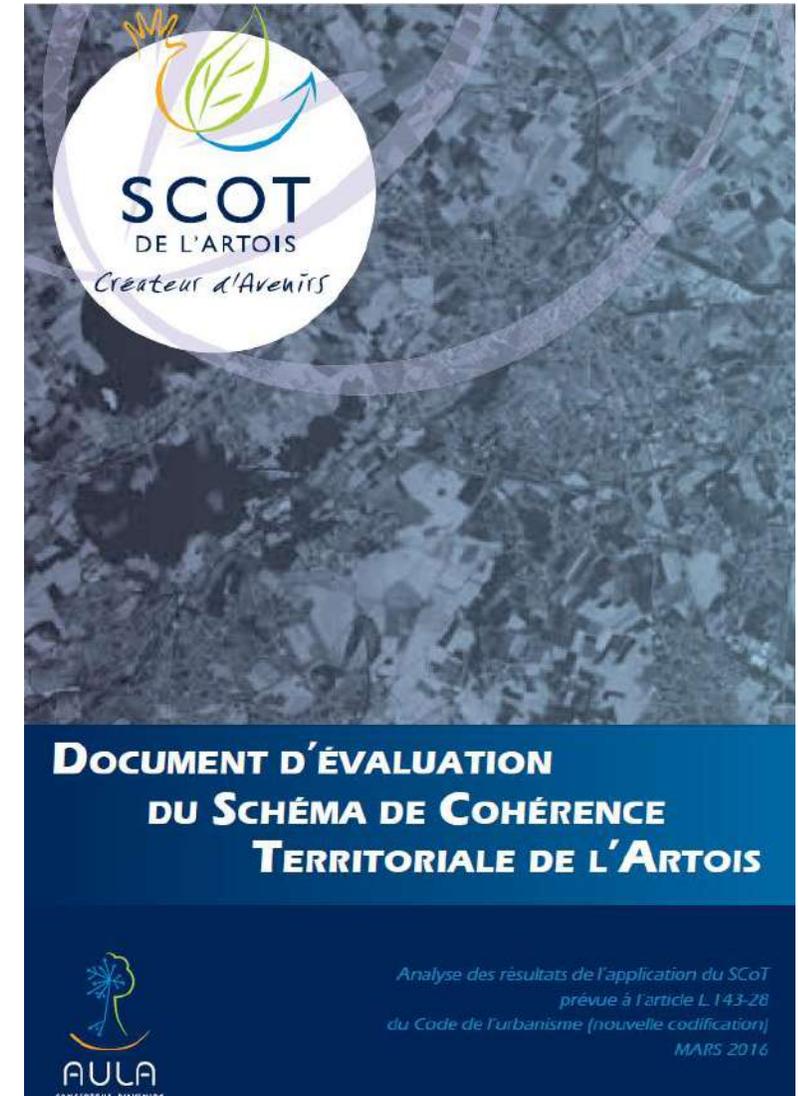


Pourquoi le mettre en révision ?



- Suite à plusieurs années de mise en œuvre, le SCoT de l'Artois a fait l'objet d'un bilan réalisé en 2016 permettant ainsi d'identifier les faiblesses/lacunes et les opportunités du document approuvé ;
- De nombreuses évolutions législatives et réglementaires sont intervenues depuis l'approbation du précédent SCoT :
 - Loi du 12 juillet 2010 dite loi « **Grenelle II** » ou encore la loi n°2014 – 366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi « **ALUR** » ;
 - L'ordonnance n°2020-744 du 17 juin, prise en application de l'article 46 de la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi « **ELAN** », a été promulguée et vise à moderniser les Schémas de Cohérence Territoriaux ;
 - Loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, dite « loi « **climat et résilience** » qui a introduit un objectif national visant à parvenir à Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.
- De nouveaux enjeux sociétaux.

Suite à ce bilan, aux nouvelles évolutions législatives et afin de tenir compte de ces nouveaux enjeux, les élus du territoire ont décidé de prescrire une révision complète du Schéma de Cohérence Territoriale.





PAS

= le projet politique

Non opposable juridiquement
directement

DOO

= sa déclinaison règlementaire

Opposable juridiquement

Annexes obligatoires

Non opposable juridiquement

1. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Il permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'**un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans.**

2. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes :

- Développement économique, agriculture et commerce
- Logement, mobilités, équipements et services
- Transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles.

Le DOO fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).**

3. Les annexes

Dans les annexes sont repris les principaux chapitres de **l'ancien rapport de présentation** : le diagnostic, l'évaluation environnementale,...



Diagnostic

PAS

DOO

=

Portrait multithématique
du territoire établi à
partir de données
statistiques et permettant
de dégager des **enjeux**

=

Projet politique
Quelles réponses
apporter aux enjeux
dégagés dans le
diagnostic ? Articulation
avec le projet de
territoire

=

Traduction du projet
politique en **règles**
opposables



Synthèse du diagnostic et l'état initial de l'environnement

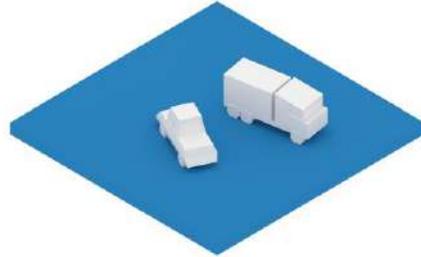




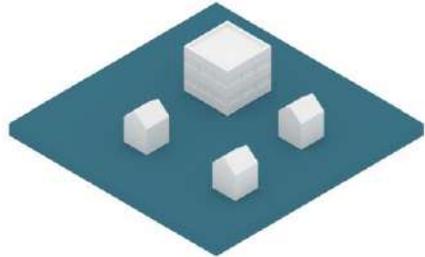
Le SCoT est un système



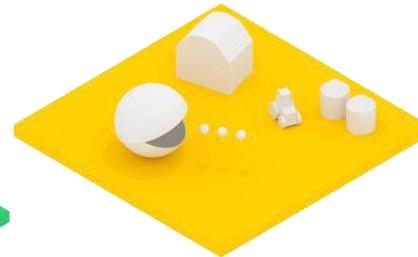
Mobilités/Transports



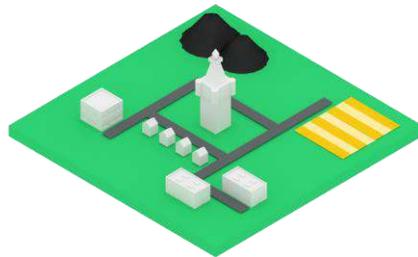
Habitat/Démographie



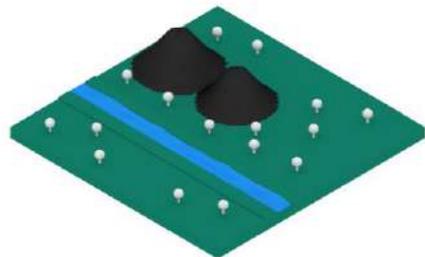
**Agriculture et
Consommation foncière**



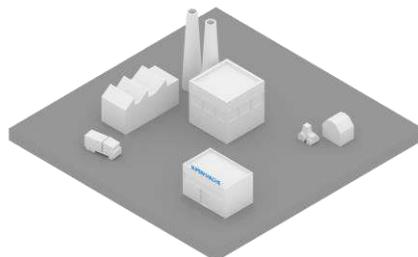
Attractivité



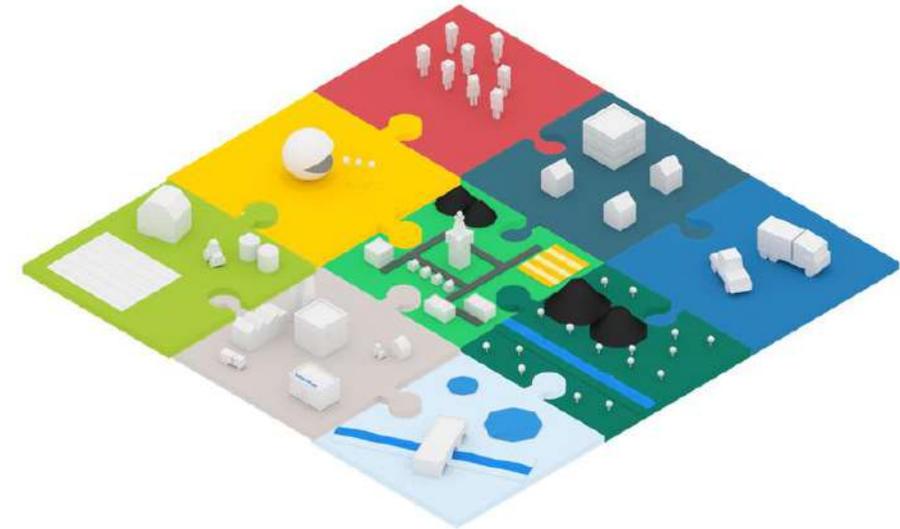
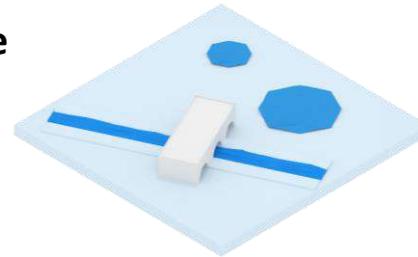
Environnement



Développement Economique



Hydraulique et Risques





Démographie

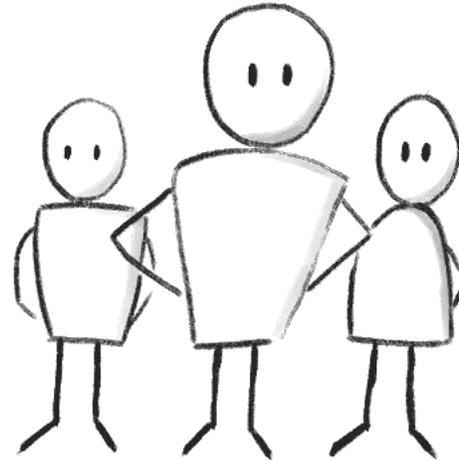




Démographie



En 2019, le territoire comptait :



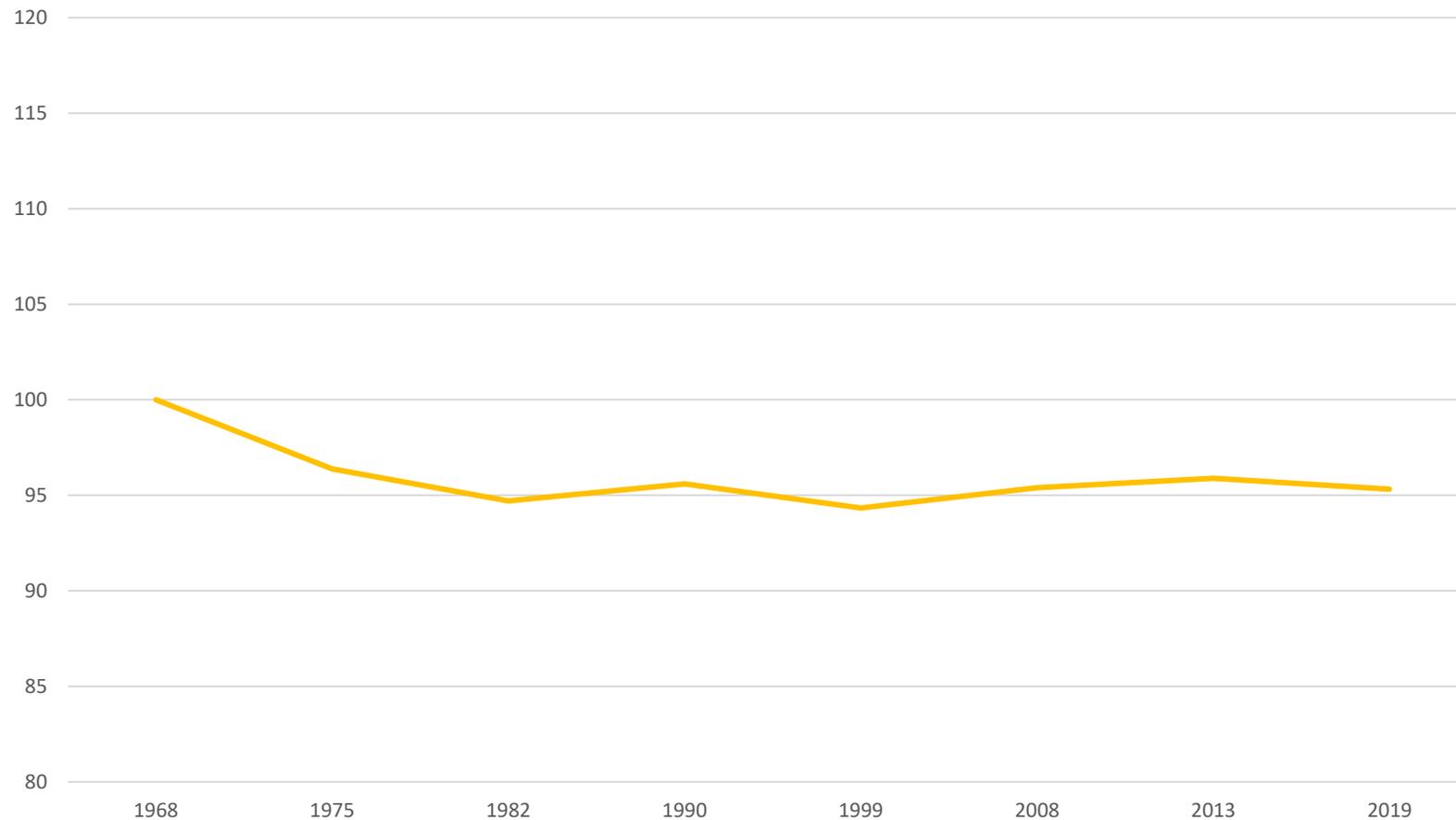
276 238 habitants



Démographie



La population du SCOT a diminué depuis 1968 mais reste à un niveau globalement stable



Démographie



Au cours des dix dernières années, on constate un **vieillessement de la population** :

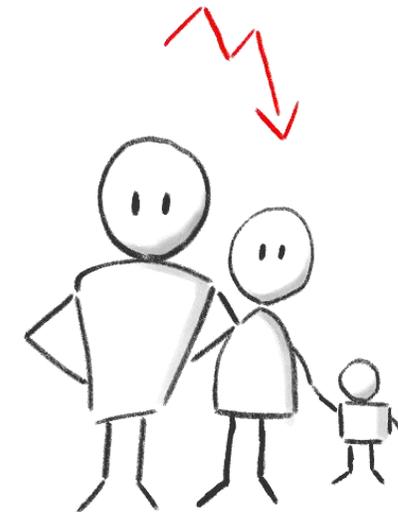
Une augmentation des classes d'âge supérieures



60 / 74 ans :

12,5% en 2008 => 16,7 % en 2019

Une diminution de celles susceptible d'avoir des enfants



15 / 29 ans :

18,8% en 2008 => 17,1 % en 2019

30 / 44 ans :

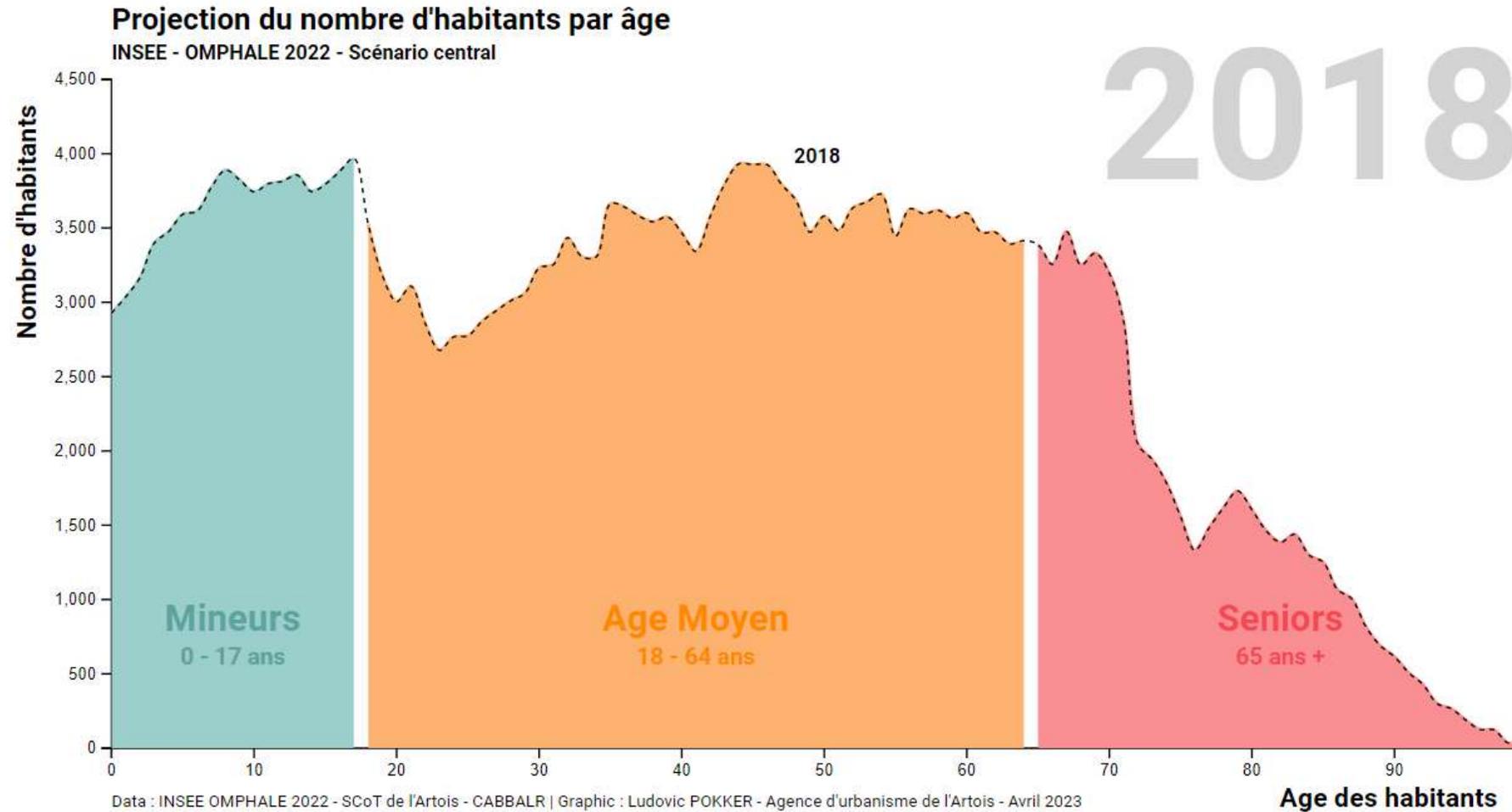
20,1% en 2008 => 19% en 2019



Démographie



Les projections démographiques

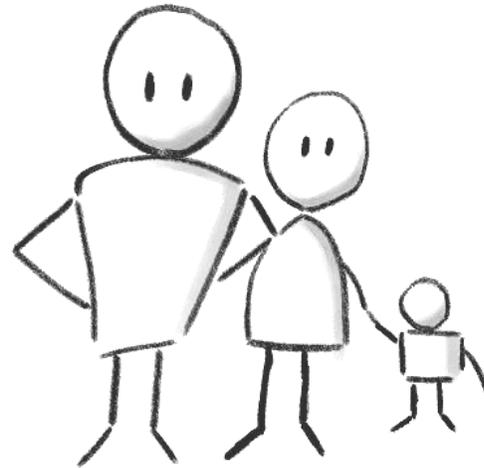




Démographie



En 2019, on dénombrait :

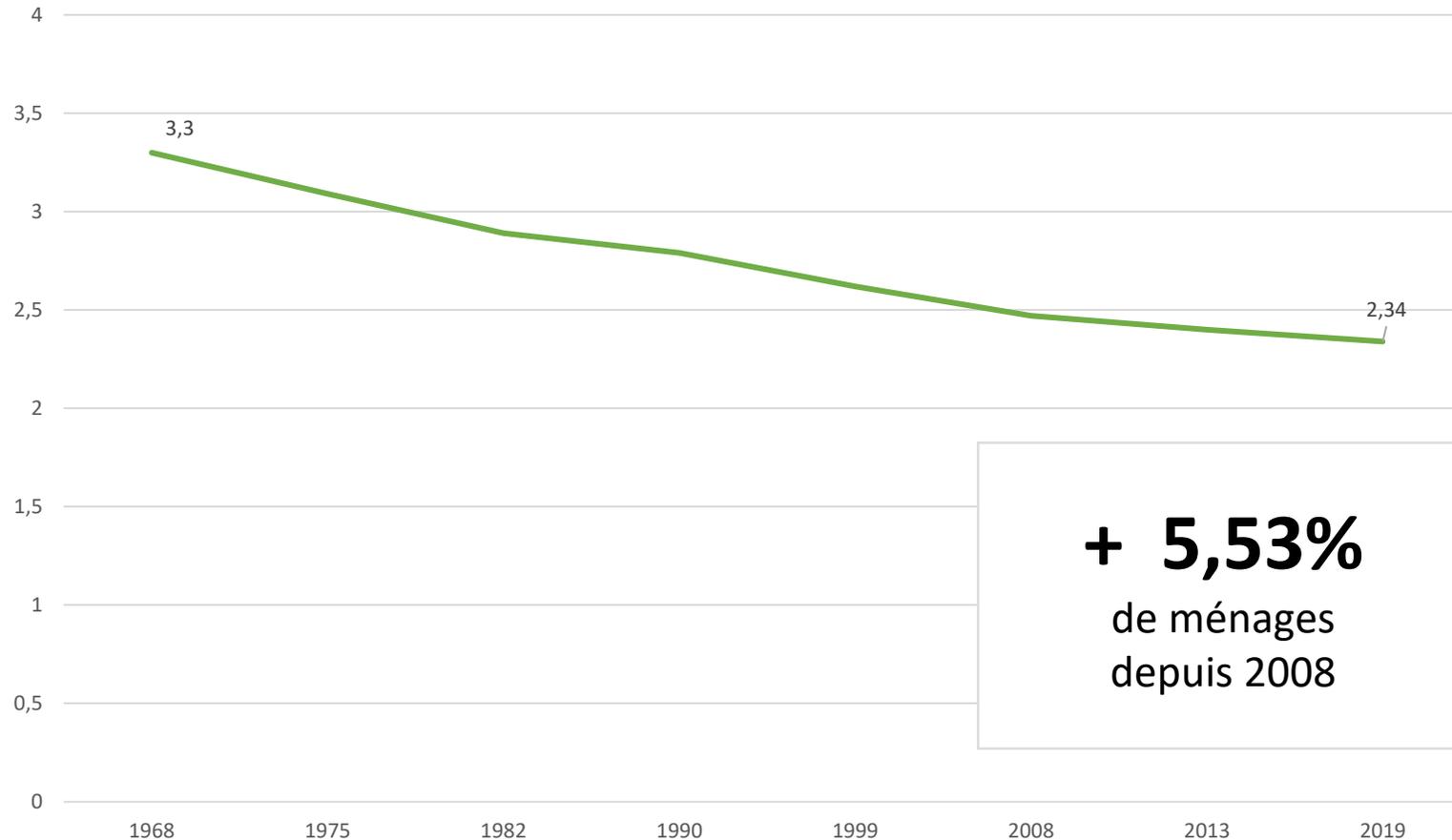


116 129 ménages

Démographie



Des ménages plus petits et plus nombreux



Démographie



Un solde naturel positif qui ne compense pas le solde migratoire négatif

Solde naturel positif (2013/2019)
(variation annuelle moyenne de la population due
au solde naturel : 0,1%)

Naissances
- **Décès**

= Solde naturel



Solde migratoire négatif (2013/2019)
(variation annuelle moyenne de la population
due au solde migratoire: -0,2%)

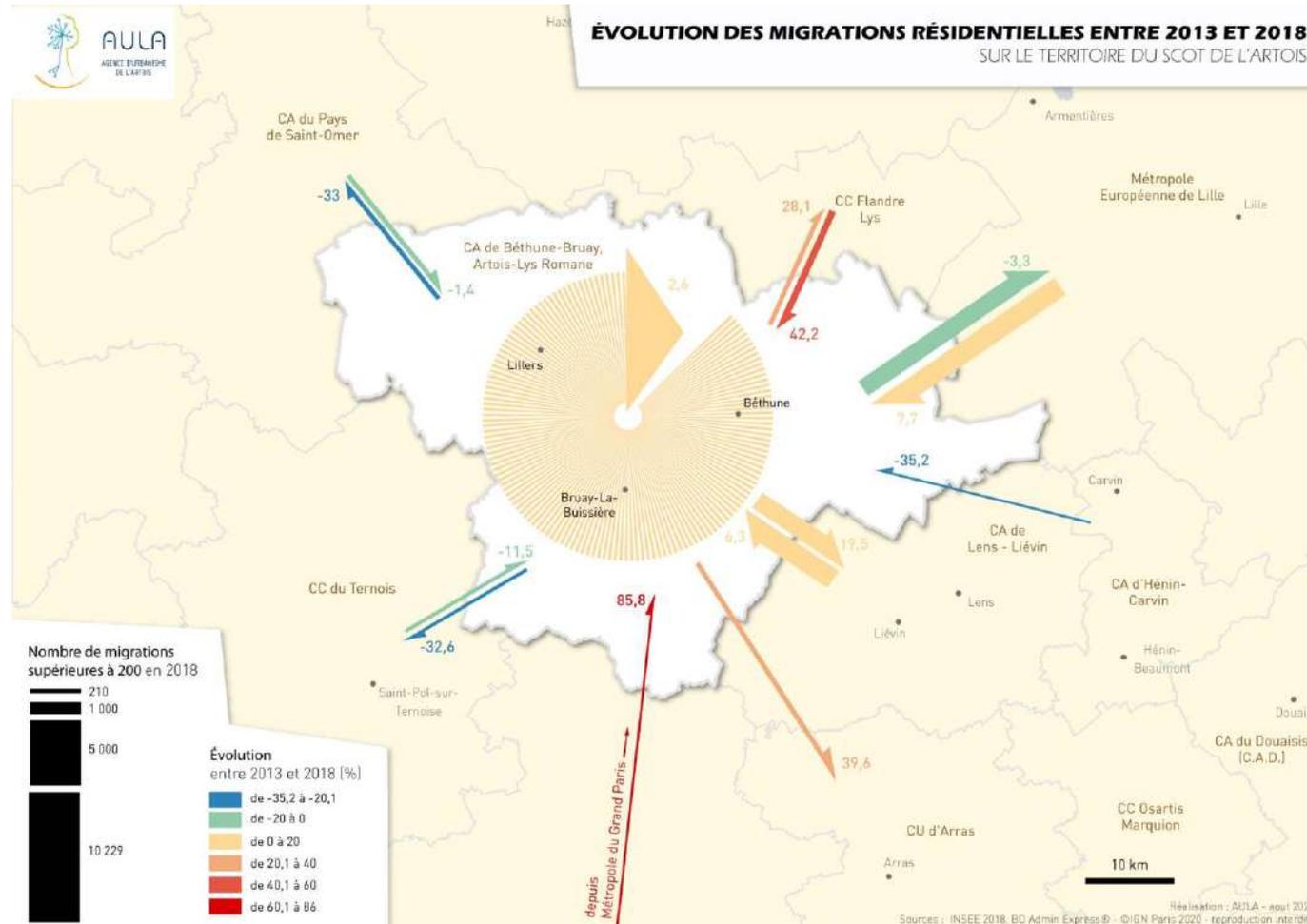
Entrants
- **Sortants**

= Solde migratoire

Démographie



Lorsque les habitants déménagent, ils restent majoritairement sur le territoire et au sein de leur EPCI

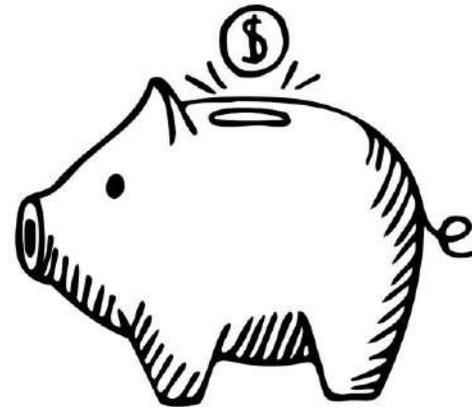




Démographie



Des habitants aux revenus (en moyenne) modestes



115 224 ménages fiscaux
Revenu médian en 2018 : 19 030 €
Moyenne départementale : 19 200 €
Moyenne régionale : 20 110 €



Habitat

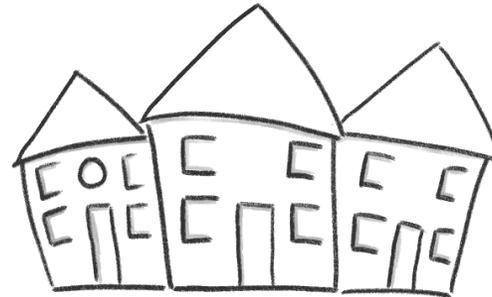




Habitat



Un parc de logements en croissance



128 238 logements

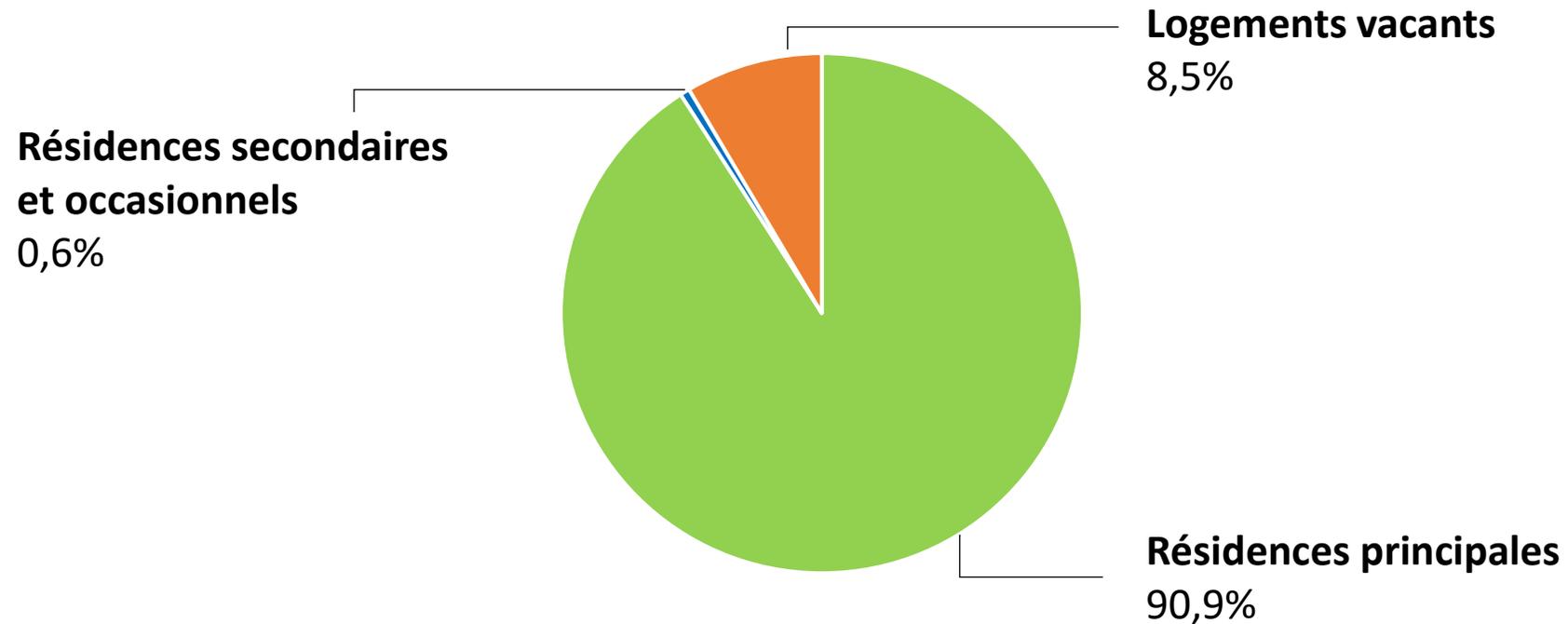
(+8,7% entre 2008 et 2019)



Habitat



En 2019, le parc de logement se composait d'une **majorité de résidences principales**



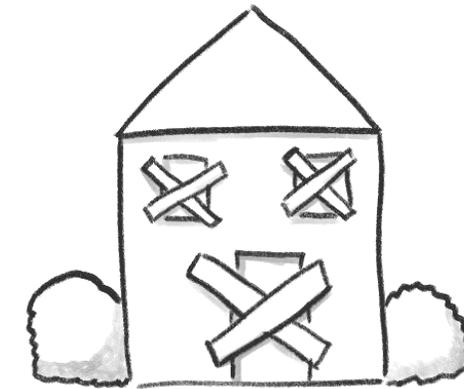
Habitat



Une part de logements vacants importante



8,5 % de logements vacants
(en 2019 / insee)



Vacance conjoncturelle

11 982 logements vacants
depuis **moins** de 5 ans
(6,2% du parc en **2017** / fichiers
fonciers)

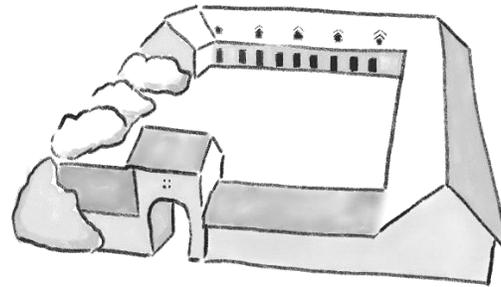
Vacance structurelle

2 468 logements vacants
depuis **plus** de 5 ans
(1,9 % du parc en **2017** / fichiers
fonciers)

Habitat



Une majorité de maisons individuelles et de grands logements



85,9% de maisons

77,6% de 4 pièces et plus



Habitat



Une majorité de propriétaires occupants et d'habitants installés depuis plus de 10 ans



58,2% des résidences principales occupées par un propriétaire

55,4% d'habitants installés depuis plus de 10 ans

Habitat



Une majorité de logements construits avant 1970, potentiellement énergivores

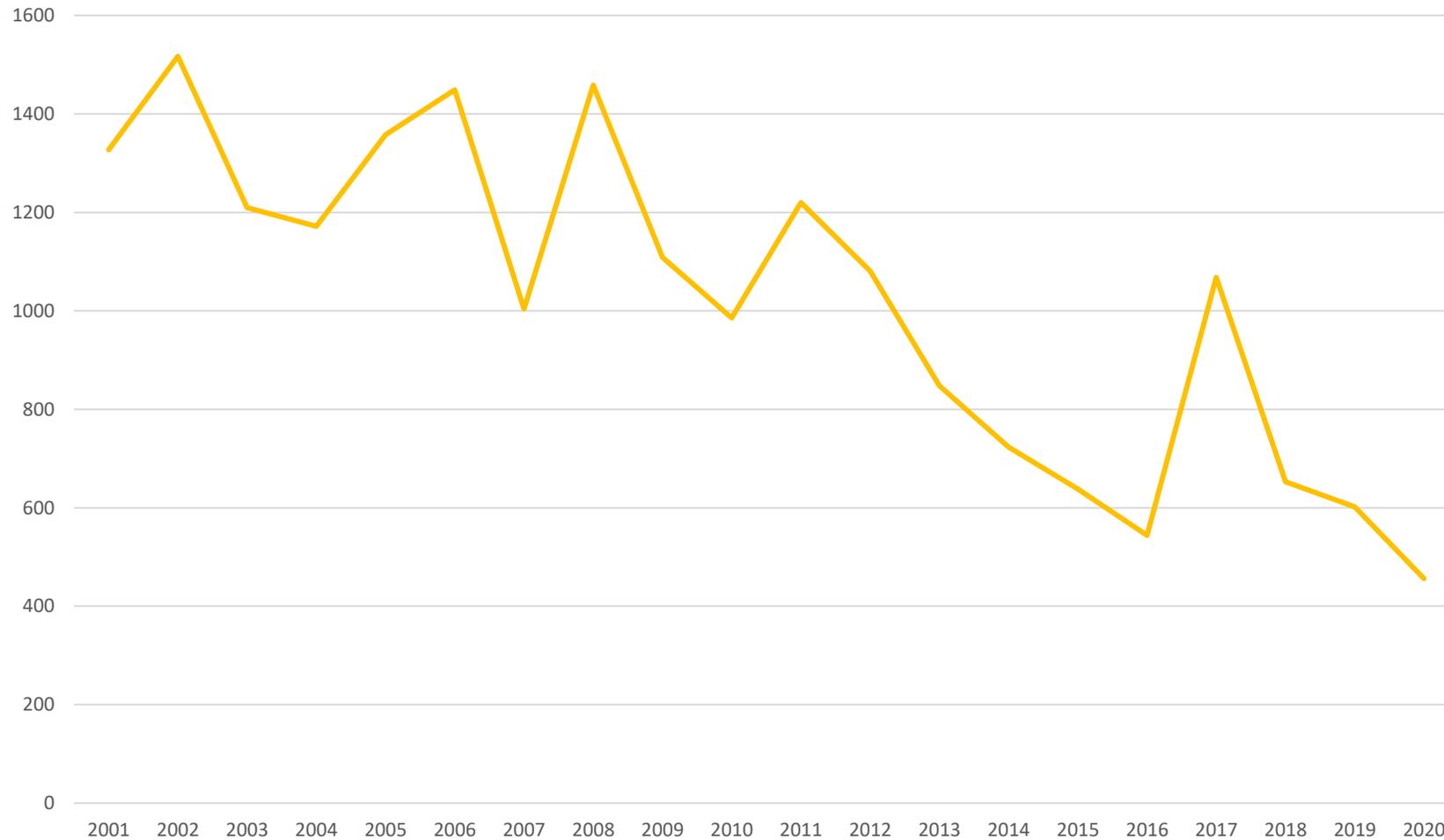


51,2 % des logements
construits avant 1970

Habitat



Une dynamique de construction de logements qui ralentit





Economie





Economie



Un nombre d'emplois en baisse



Freepik.fr

77 634 emplois en 2019

(-6,3% depuis 2008)



Economie



Une majorité d'emplois dans le secteur tertiaire et des spécificités locales



68% des emplois en 2019



Economie



Un territoire au profil résidentiel



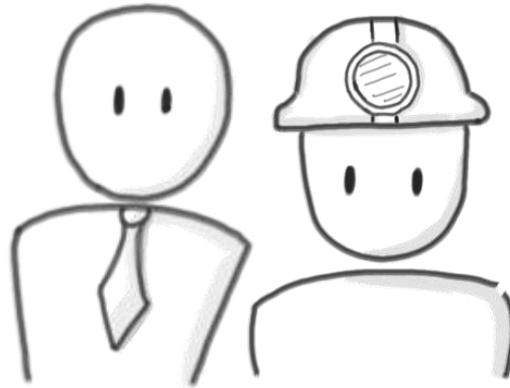
81,9 emplois pour 100 actifs occupés



Economie



Un nombre d'actifs en augmentation depuis 2008...



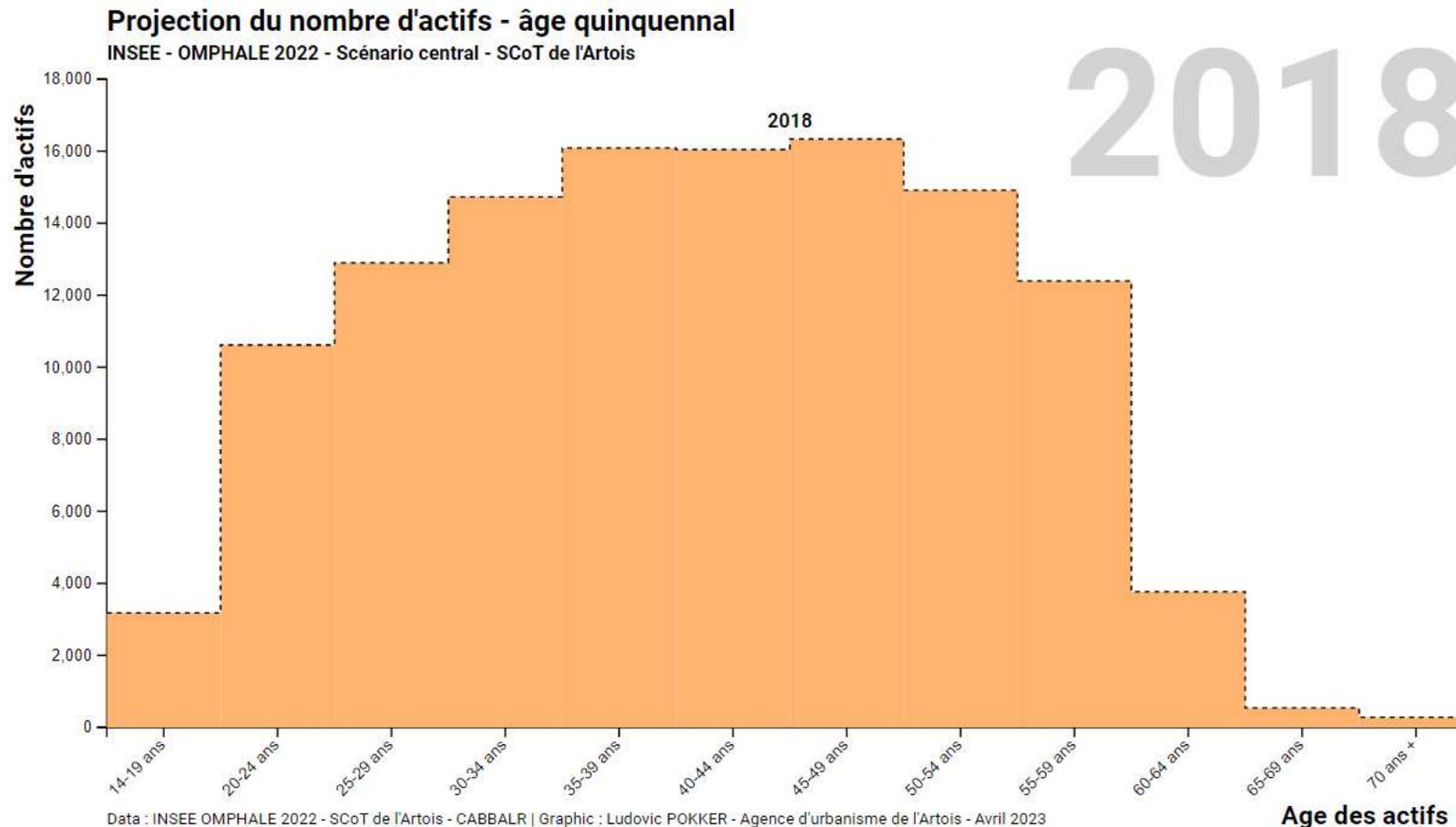
121 254 actifs
en 2019



Economie



... mais des conséquences du vieillissement de la population à anticiper





Economie



Un taux de chômage INSEE élevé



16,2% en 2019

24 910 demandeurs d'emploi au T4 2022 (pôle emploi)



Economie



Une majorité d'ouvriers et d'employés



60% des actifs
en 2019



Economie



Une part de professions intermédiaires et de cadres plus ou moins similaires à la moyenne départementale



23,7% des actifs exerçant une profession intermédiaire

9% des actifs - cadre et professions intellectuelles supérieures



Economie



Un bref focus sur l'emploi privé...



4 649 établissements employeurs

46 738 emplois salariés

fin 2021 (source URSAFF)

Economie



Un bon maillage commercial



2 879 commerces
dont 268 Grandes et Moyennes Surfaces
en 2019



Economie



De nombreuses associations



3 330 associations actives estimées
en 2020



Foncier





Foncier



Entre 2009 et 2021, le territoire a consommé :



Habitat

638 ha (63%)



Activités

347 ha (34%)

???

Mixte / Inconnu

33 ha (3%)



Mobilité



Mobilité



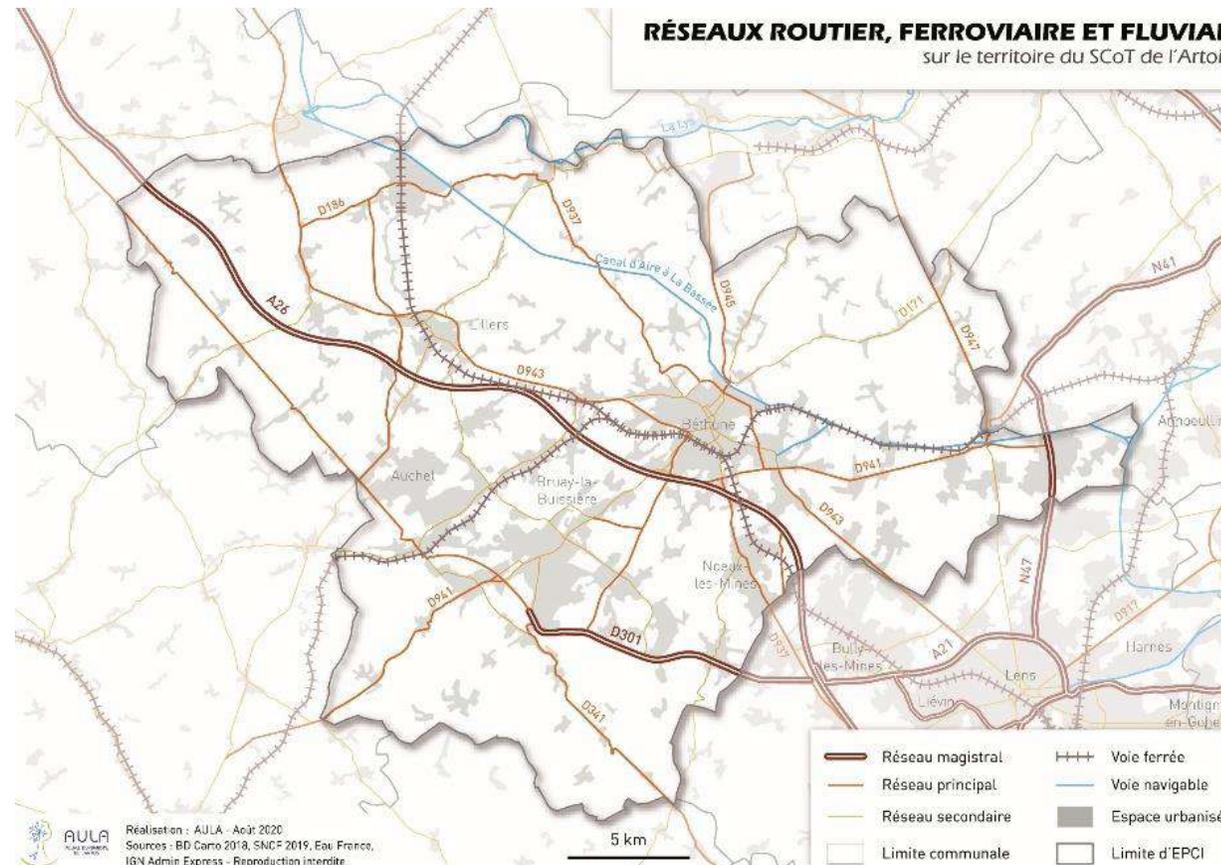
Un territoire avec une position géographique stratégique à l'un des carrefours de l'Europe du Nord



Mobilité



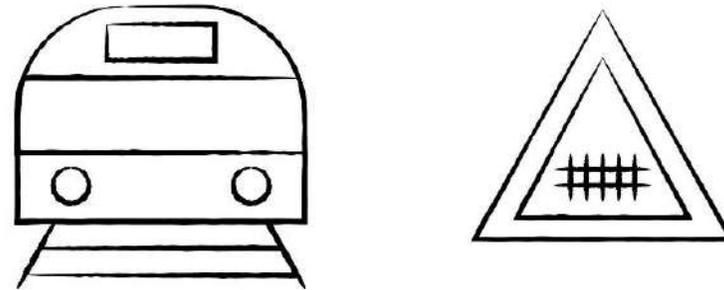
Un maillage routier structuré autour de routes départementales



Mobilité



Une desserte ferroviaire avec un pôle d'échanges principal se trouvant à Béthune

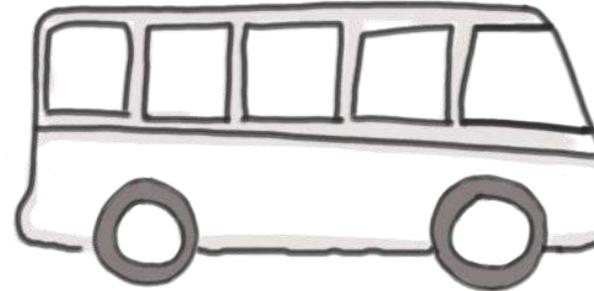
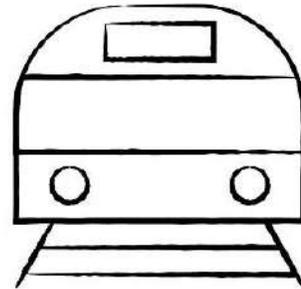


2 lignes principales
18 points d'arrêt

Mobilité



Mise en service le 1^{er} avril 2019 d'un Bus à haut Niveau de Service (BHNS)



6 lignes de BHNS sur le PMA
dont 2 sur le territoire du SCoT



Mobilité



Des itinéraires cyclables

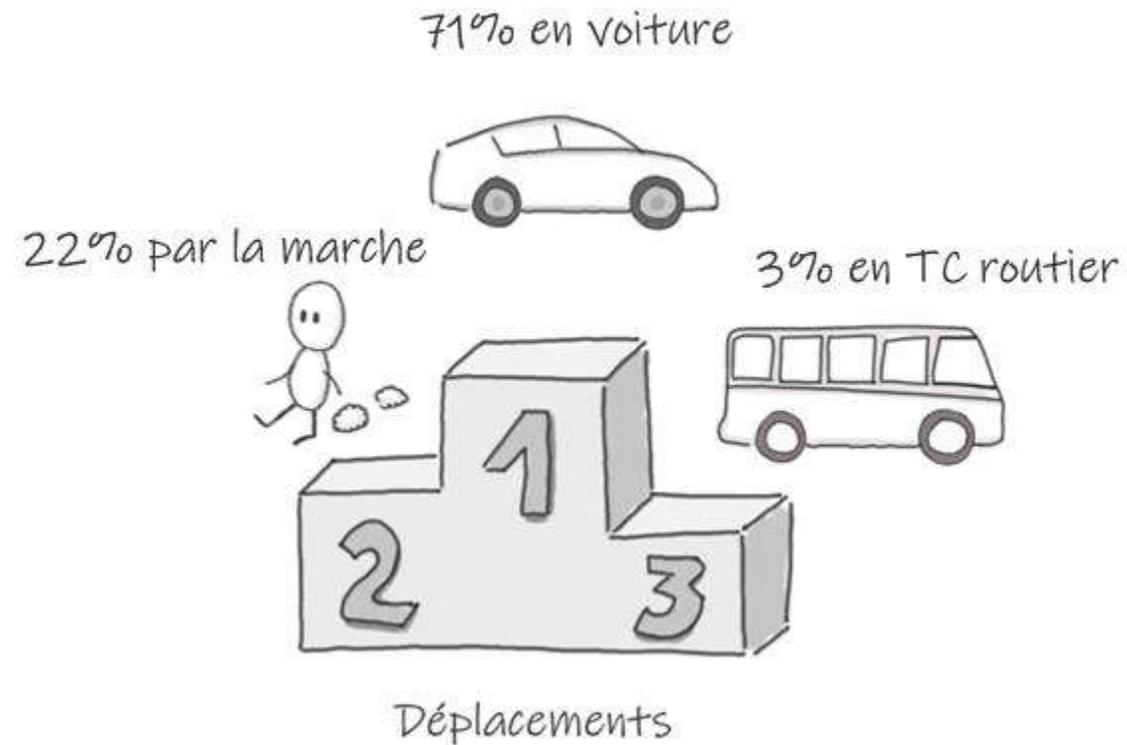


112 km d'aménagements cyclables existants

Mobilité



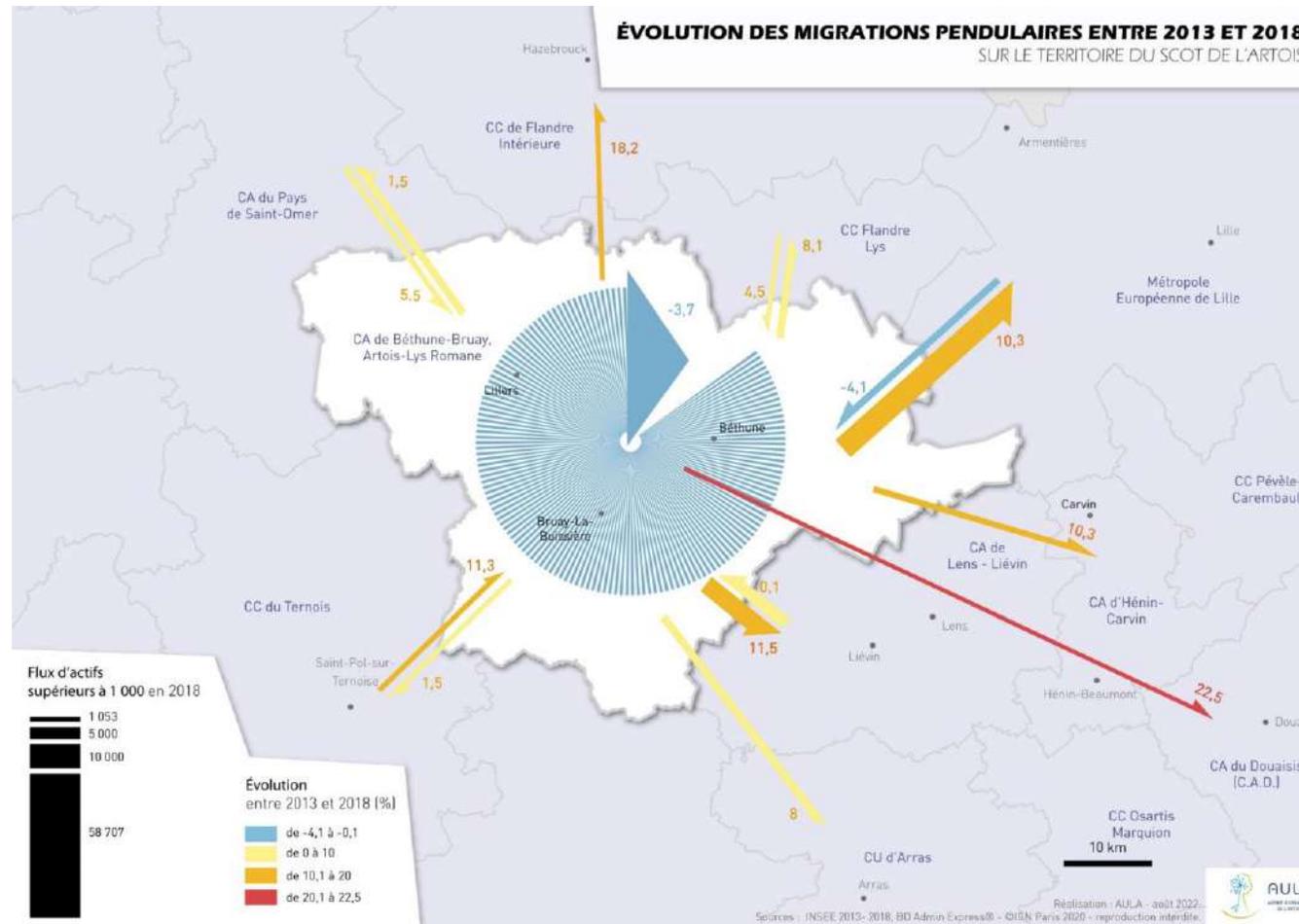
Un usage important de la voiture



Mobilité



Des trajets domicile-travail réalisés principalement au sein du SCoT





Agriculture

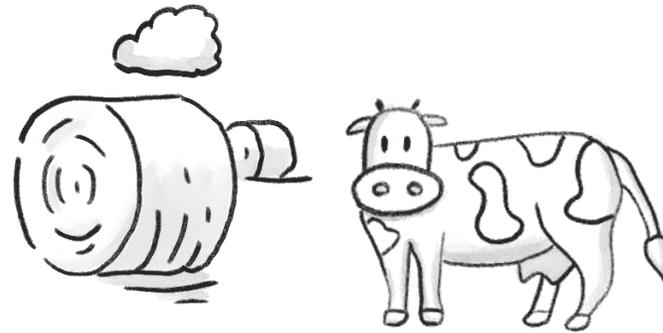




Agriculture



Une surface importante occupée par l'agriculture



37 769 hectares

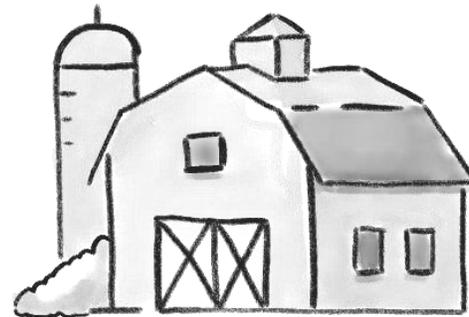
60% du territoire



Agriculture



Une diminution des exploitations agricoles...

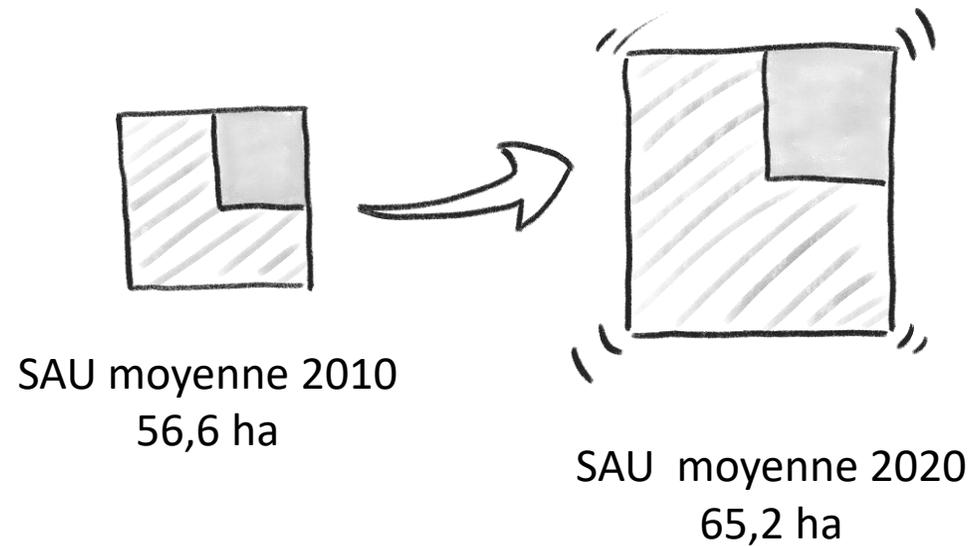


579 exploitations en 2020
(-15,5% depuis 2010)

Agriculture



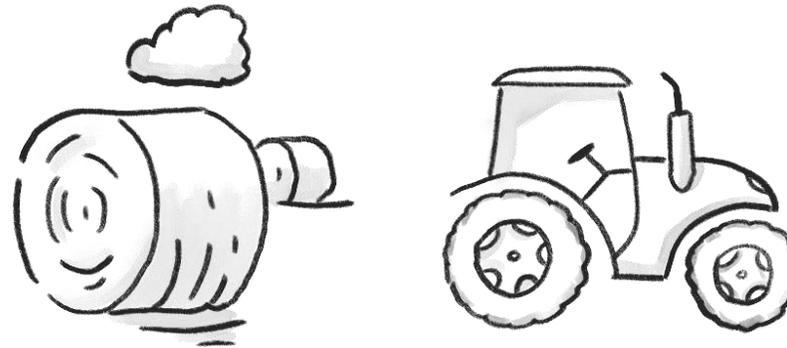
... et une augmentation de la taille des exploitations



Agriculture



Un vieillissement et une baisse du nombre de chefs d'exploitation



755 chefs d'exploitation en 2020

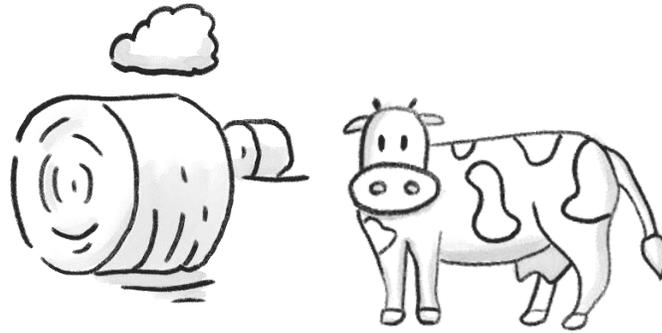
(-11% depuis 2010)

dont la moitié a plus de 50 ans

Agriculture



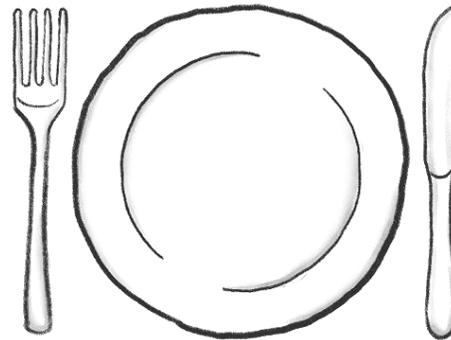
Des exploitations majoritairement de type 'grandes cultures'



Agriculture



Une production alimentaire insuffisante pour couvrir les besoins de la population



Taux de couverture théorique globale :

49%

→ Logiciel CRATER



Agriculture



Des points de vente de produits locaux en circuits courts qui se développent





Agriculture



Une place économique importante



Présence marquée de l'industrie agroalimentaire



Environnement





Environnement



Un contexte de changement climatique



+2,5° à +6,7° d'ici 2100

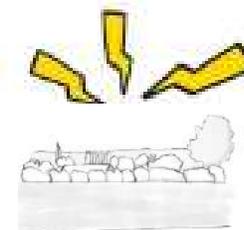
Environnement



Un territoire très vulnérable au changement climatique



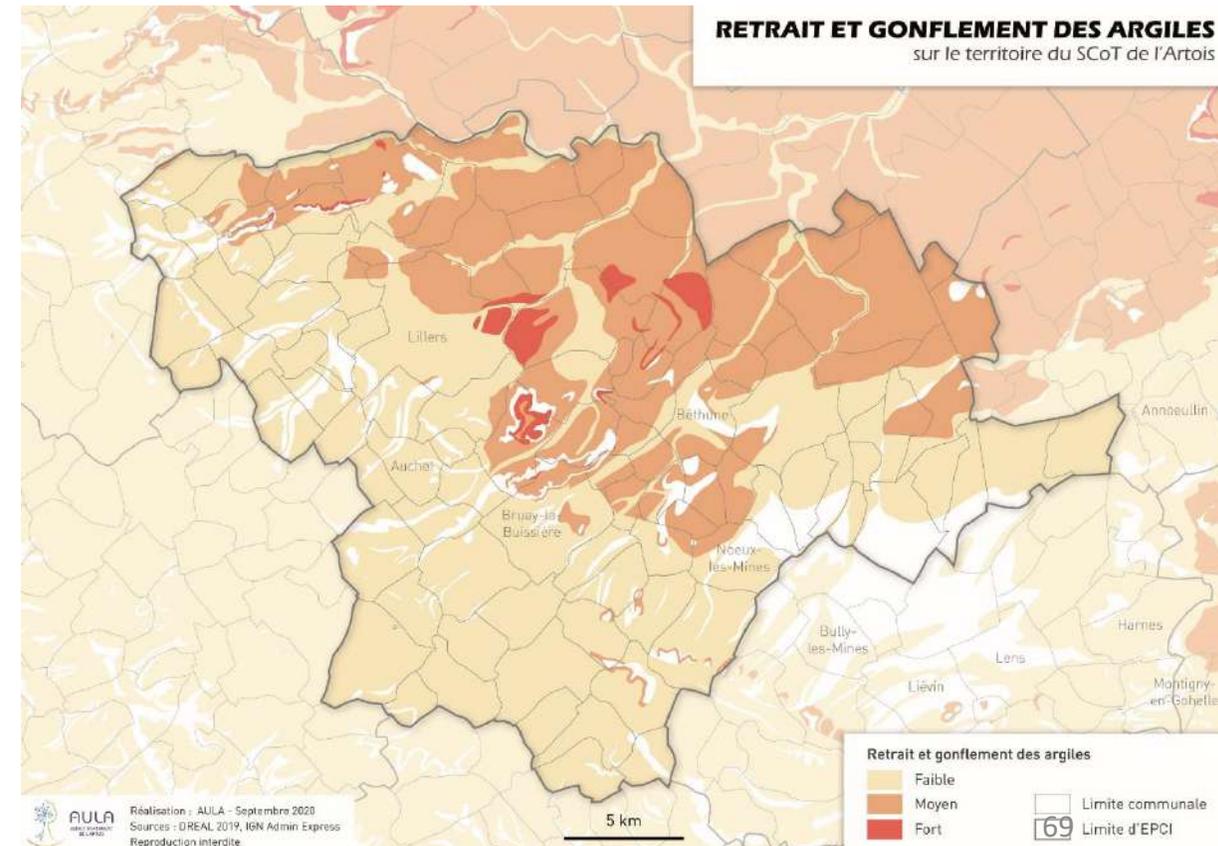
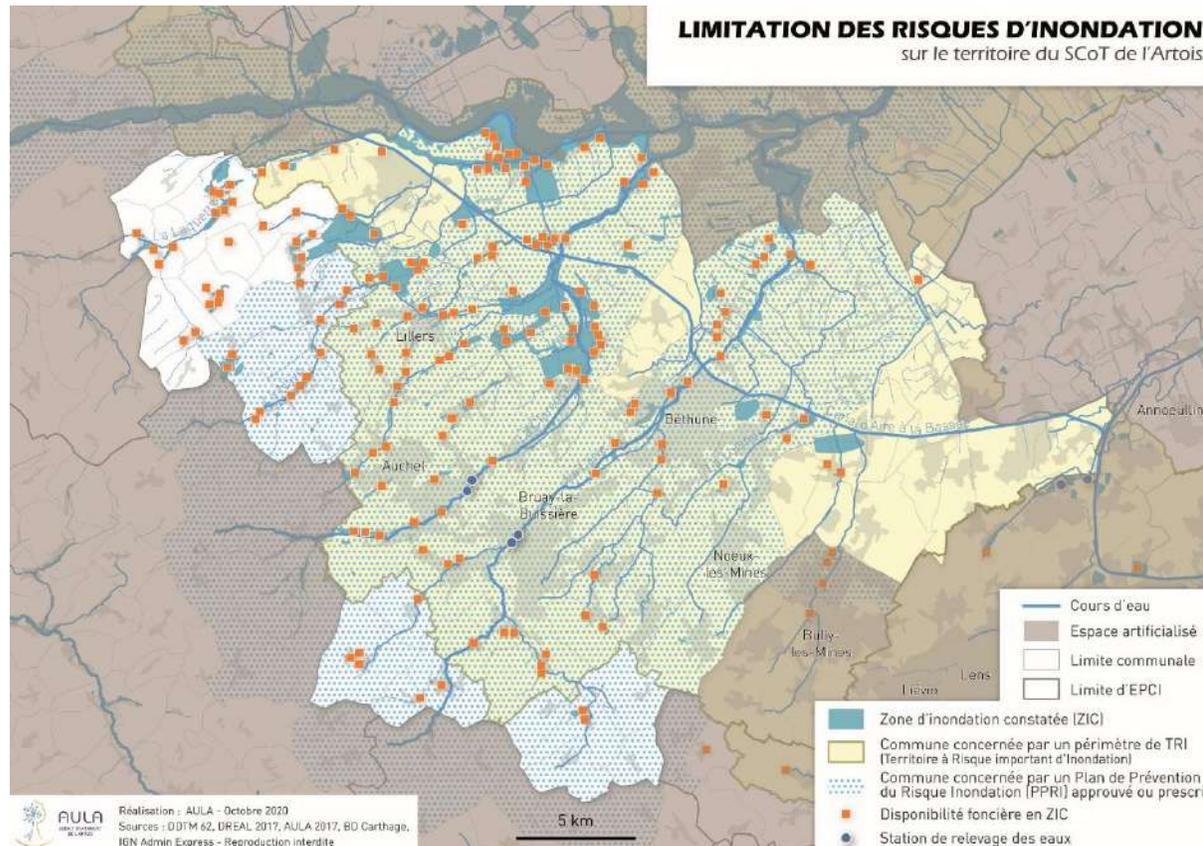
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de canicule
- Evolution sensible du cumul moyen des précipitations jusqu'à l'horizon 2050
 - Augmentation des risques inondations
 - Intensification des épisodes orageux en été, etc.



Environnement



2 risques naturels majeurs sur le territoire : le risque inondation et le risque de mouvements des argiles



Environnement



Un territoire sur lequel on dénombre
129 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
(dont 3 sites SEVESO seuil bas et 4 seuil haut)

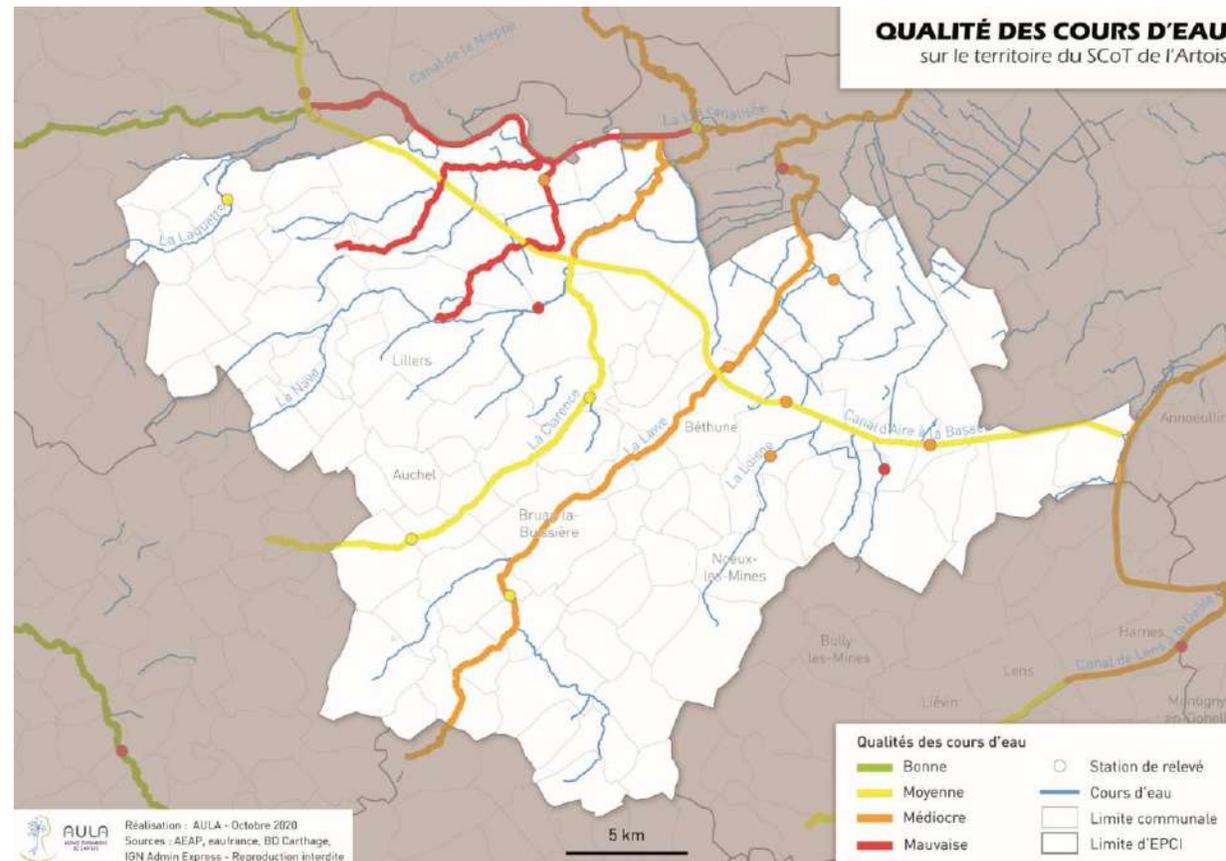


22 sites pollués (BASOL) et 329 sites potentiellement pollués (BASIAS)

Environnement



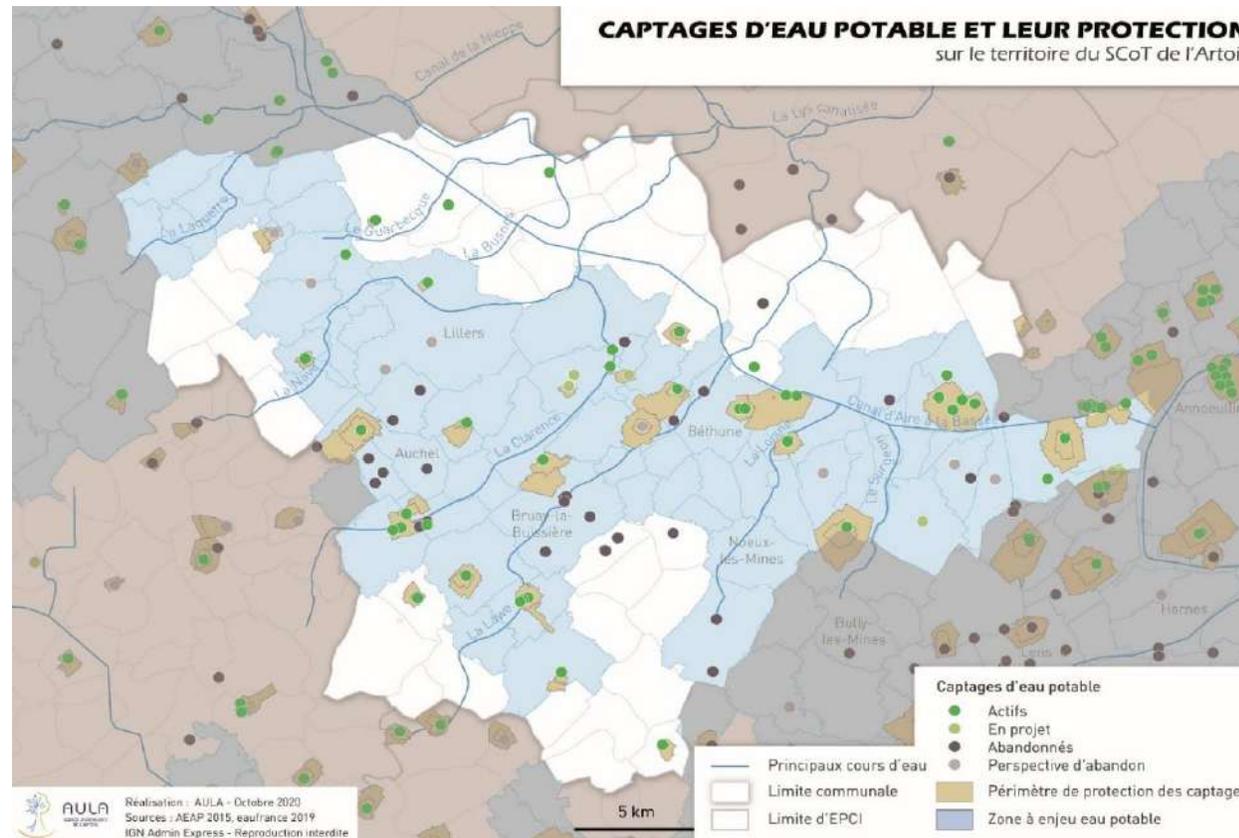
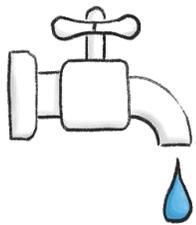
Un maillage hydrographique de surface très artificialisé présentant une qualité écologique et chimique altérées



Environnement



Des prélèvements d'eau sous protection

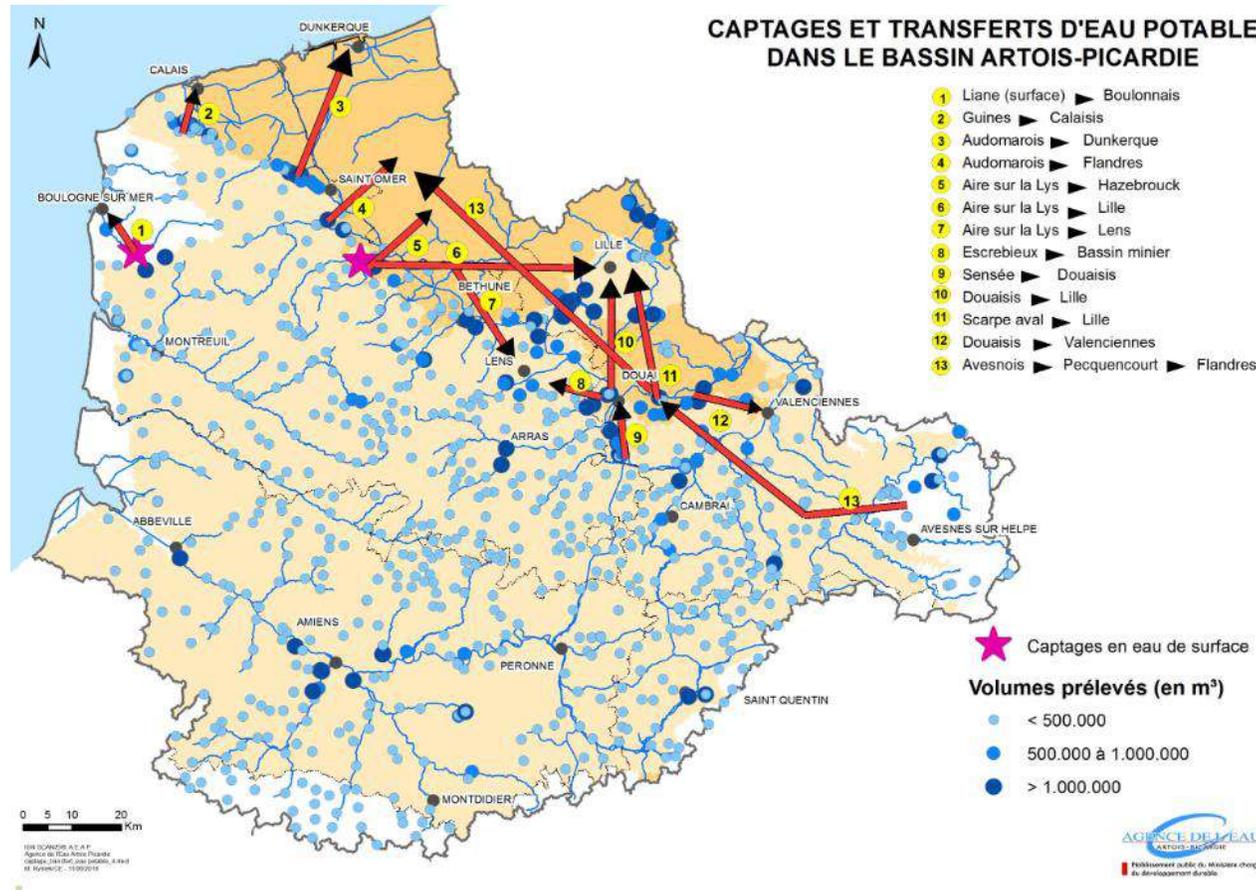
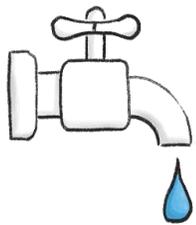


61 communes qui sont situées dans un périmètre à enjeu « eau potable »

Environnement



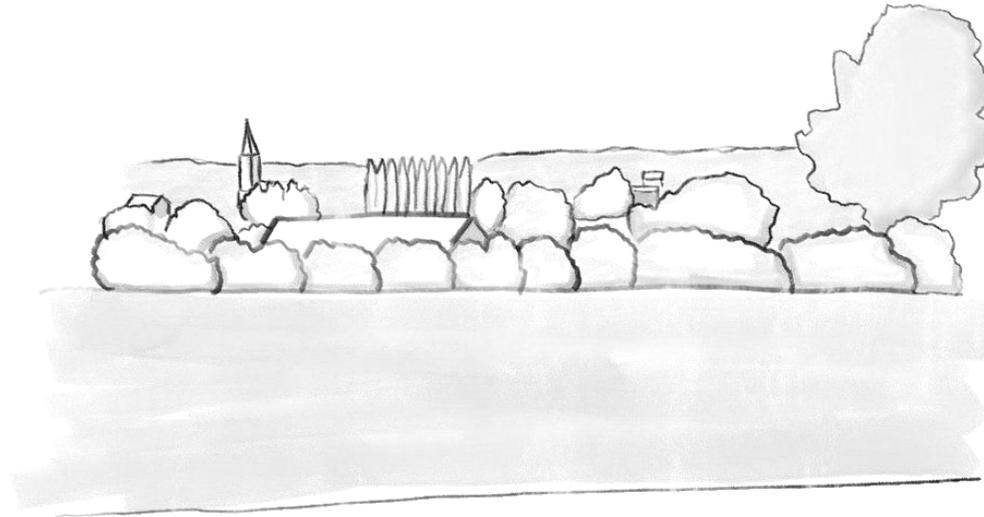
Question de la recharge des nappes d'eau souterraines à l'avenir avec le changement climatique (multiplication des arrêtés sécheresse) et de solidarité inter-territoriale



Environnement



Un patrimoine environnemental riche et diversifié, support de biodiversité et d'une économie touristique en plein développement

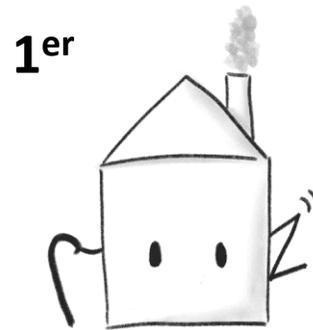


Nombreuses zones humides / Multiples espaces forestiers / Trame Verte et Bleue / 28 ZNIEFF /

Environnement



Le secteur résidentiel est le premier poste de dépense énergétique (coût)



Résidentiel



Industriel



Transport

2nd

1^{er}

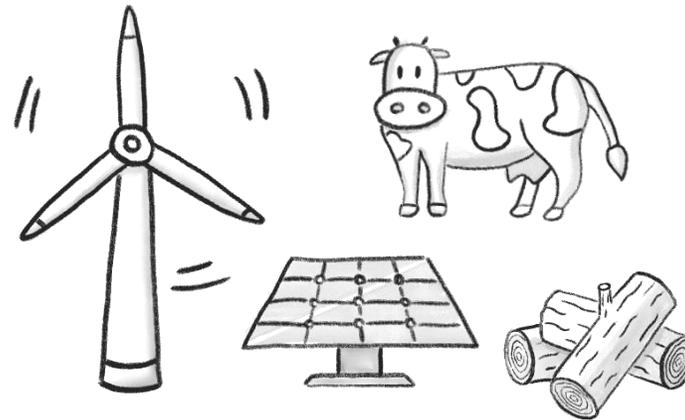
3^{ème}

Le secteur le plus consommateur d'énergie est l'industrie, puis le secteur résidentiel et les transports

Environnement



Une faible couverture des besoins par les énergies renouvelables mais de nombreux gisements potentiels



1,6% des besoins énergétiques du territoire couvert par les énergies renouvelables locales



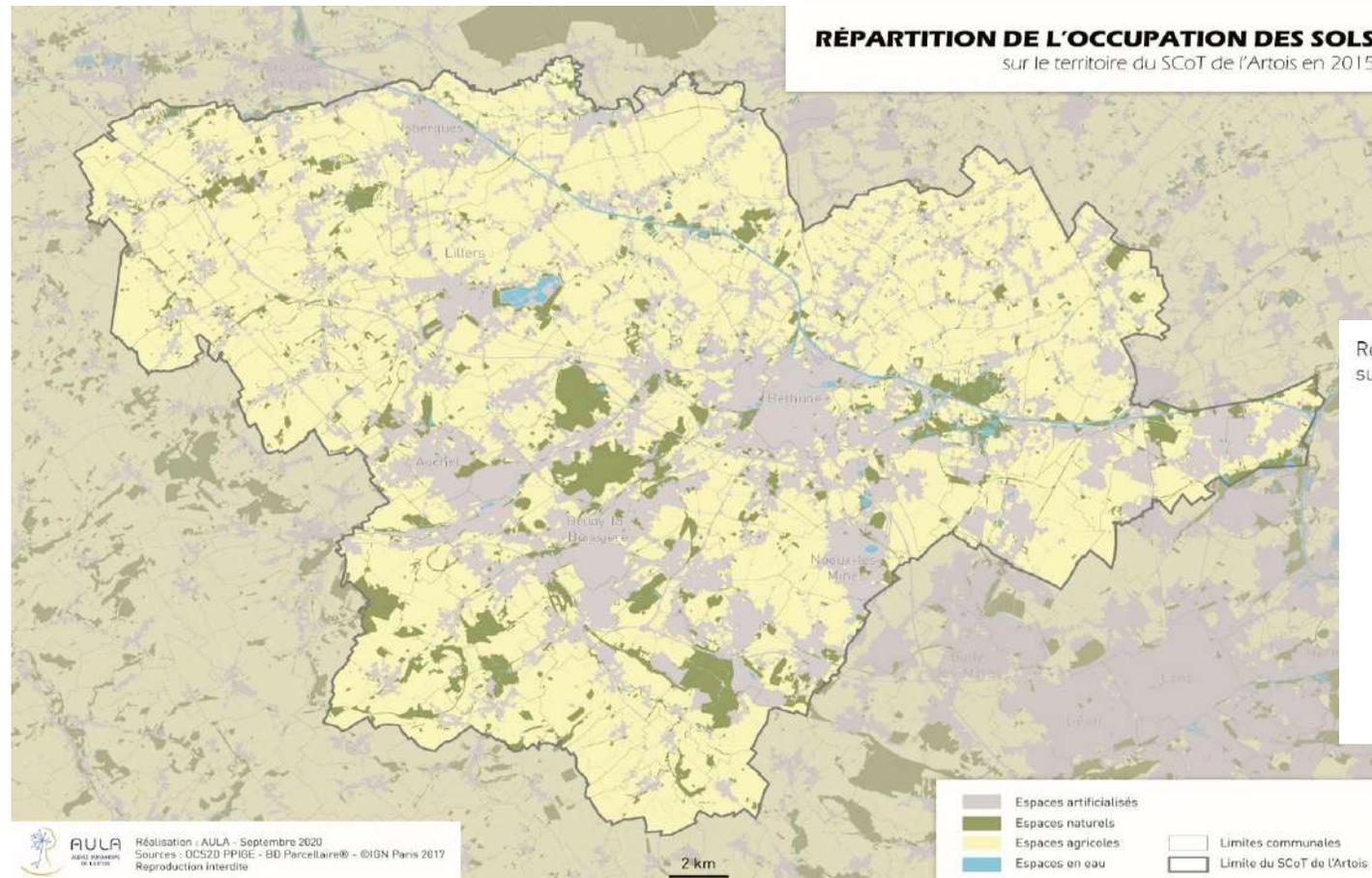
Cadre de vie



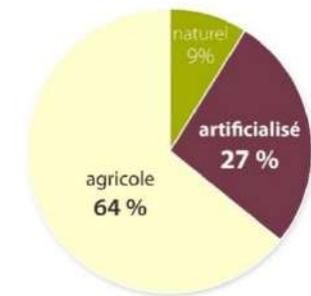
Cadre de vie



Un territoire caractérisé par une part importante de terres agricoles



Répartition de l'occupation de l'espace sur le territoire du SCoT de l'Artois en 2015

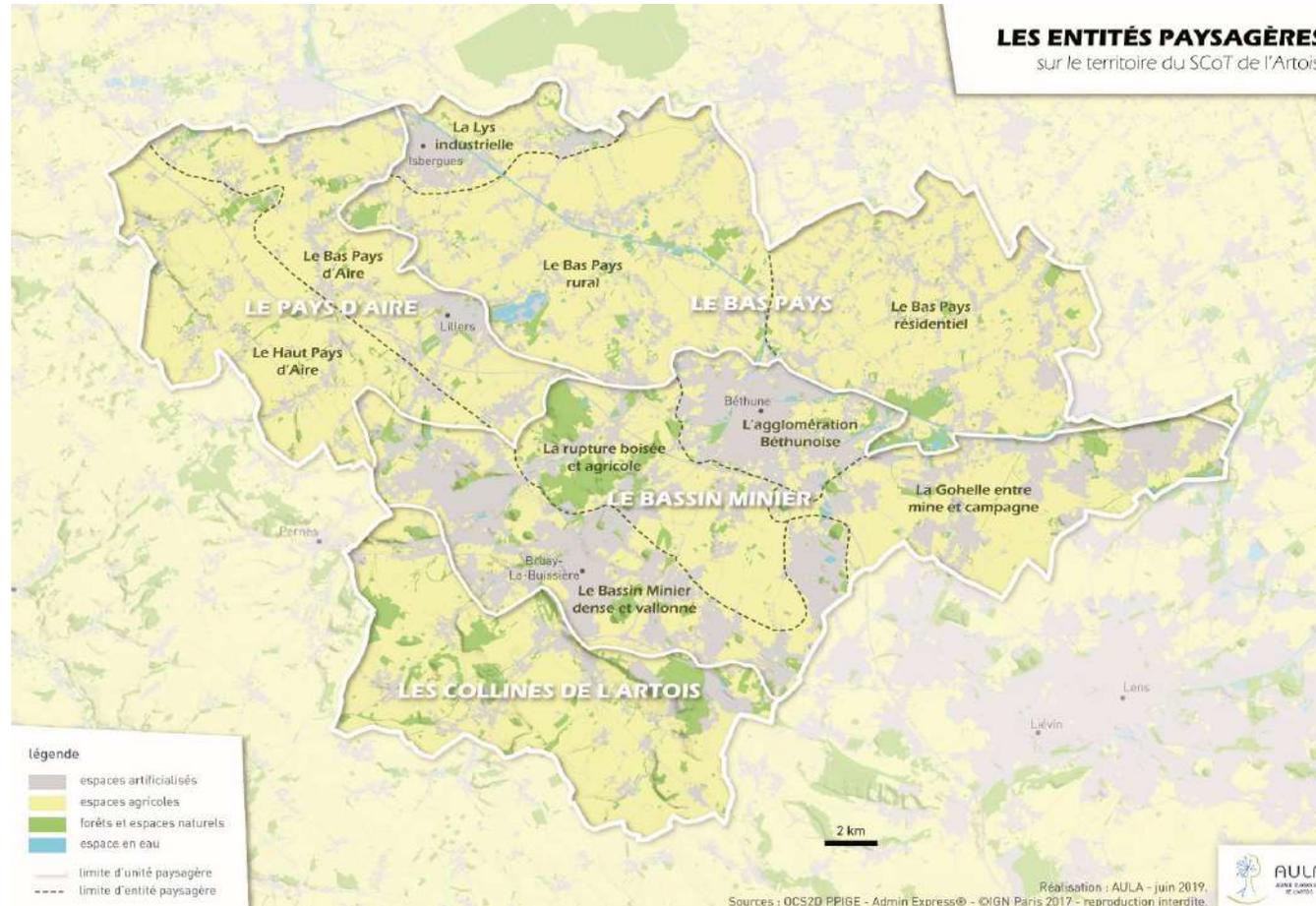


sources: OCS2D-PPIGE

Cadre de vie



Une diversité de paysages

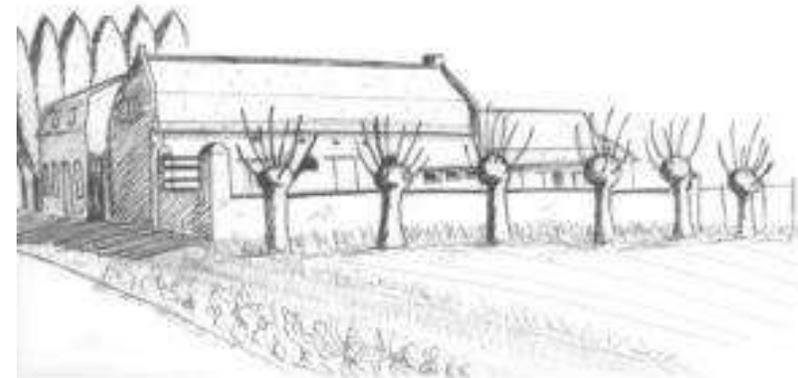


4 entités paysagères

Cadre de vie



Un territoire avec un patrimoine culturel, architectural, industriel et environnemental riche et diversifié

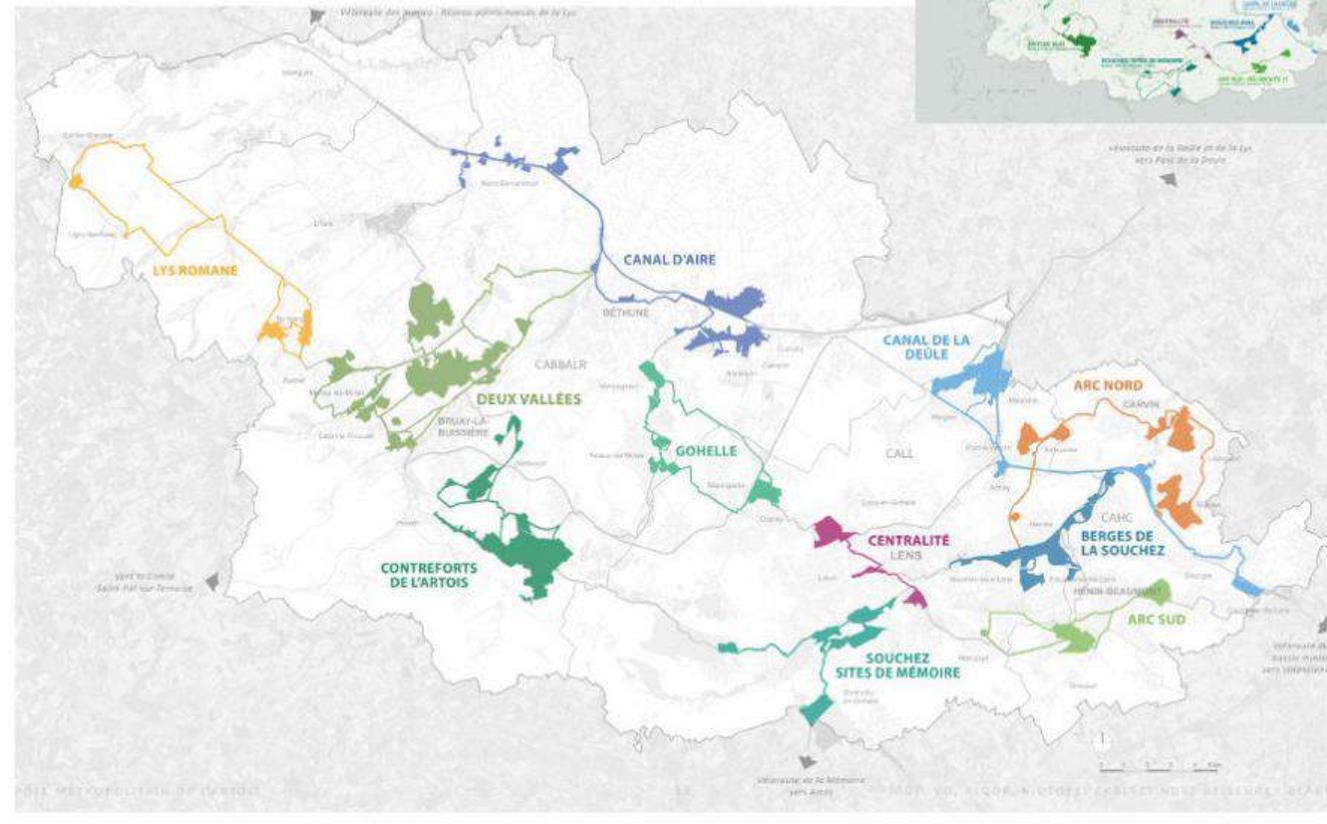


Cadre de vie



La Chaîne des Parcs

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
11 GRANDES UNITÉS OPÉRATIONNELLES





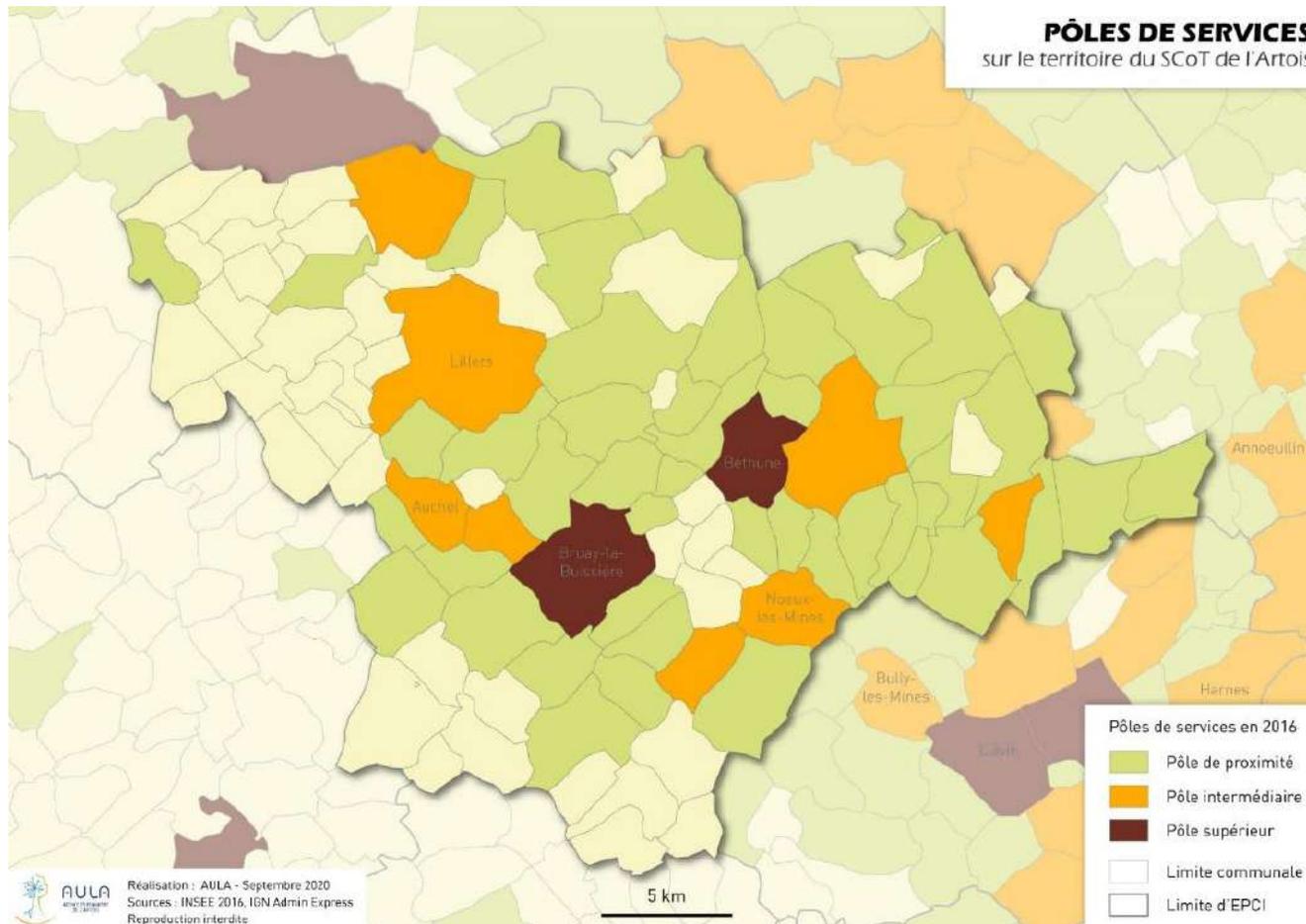
Equipements



Equipements



Les pôles de services tels que définis par l'INSEE



- **44 communes sur les 100** du territoire ne sont pas considérées comme des pôles de services par l'INSEE
- **46 pôles de services de proximité**
- **8 pôles de services intermédiaires**
- **2 pôles de services supérieurs**



Equipements



La couverture médicale du territoire

- **66 communes en zonage ARS**
- **1 groupement hospitalier (GHT de l'Artois)**
- **Des établissements appartenant au groupe Filieris**
- **Des établissements de l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC)**
- **Des établissements Public de Santé Mentale (EPSM Val de Lys – Artois)**
- **Autres structures...**





Equipements



L'offre scolaire et de formation



- Offre de formations professionnelles et universitaires riche et orientée
- 12 lycées et lycées professionnels
- Université de l'Artois :
 - Faculté des Sciences Appliquées de Béthune
 - 4 laboratoires de recherche associés
 - IUT de Béthune



Articulation des enjeux du SCoT avec le Projet de Territoire de l'Agglomération





Démographie





- Le projet de territoire n'aborde pas directement la démographie mais aborde indirectement des enjeux qui y sont liés (habitat, mobilité...)



Enjeux retenus dans le diagnostic

- Maintenir la population résidente actuelle et en attirer de nouvelles notamment en développant l'attractivité du territoire et particulièrement de ses polarités qui perdent des habitants ;
- Poursuivre le développement d'une offre de logements adaptés aux évolutions socio-démographiques de la population (nombre d'habitants, vieillissement de la population, évolution du nombre et de la composition des ménages, ressources des ménages...), à ses besoins et des nouveaux arrivants.
- Organiser un développement entre le tissu rural, périurbain et le tissu urbain ;



Habitat





- Réduire l'impact énergétique des logements du territoire
- « L'habitat de demain » :
 - Constituer une offre de logements innovante (habitat connecté, autonome, matériaux bio-sourcés, changement d'usages, recyclage foncier)
 - Proposer **une offre de logements adaptée** au parcours résidentiel et au cycle de vie des habitants (jeunes ménages et primo accédant, perte d'autonomie, familles monoparentales, etc.)
 - Constituer **une offre densifiée** (ZAN, Confortement des centralités de bassins de vie)
- Assurer un logement digne aux habitants de l'Agglomération
- Veiller à la mixité sociale (et à l'équilibre de peuplement)



Enjeux retenus dans le diagnostic

- Etablir une stratégie (densification, nouvelles formes urbaines, réemploi des friches...) afin de **limiter la consommation foncière liée à l'habitat** et lutter contre la vacance notamment en renforçant l'attractivité du parc ancien et des centralités (restructuration, réhabilitation et **amélioration des performances énergétiques**, réflexion sur la qualité des espaces publics...)
- Développer **une offre de logement adaptée** aux évolutions sociodémographiques (évolution des ménages, vieillissement de la population...), aux besoins, aux ressources et aux attentes des habitants.
- Veiller à la cohérence entre le développement de l'habitat, les équipements structurants de transport et la mobilité des habitants



Mobilités





- **Réduire** sensiblement la **part modale de la voiture individuelle** grâce aux transports collectifs, connectés, autonomes, partagés et solidaires
- Développer une mobilité vertueuse et **100% verte** pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle économique
- Garantir le **désenclavement** avec les autres territoires notamment vers la **MEL**, l'Île de France et Paris
- Optimiser la desserte du territoire et créer un droit à la mobilité au travers d'une démarche inclusive



Enjeux retenus dans le diagnostic

- Endiguer l'étalement urbain pour limiter les déplacements ;
- Développer des **modes alternatifs à l'automobile**
- Développer les liens ferroviaires
- **Réguler les flux** sur le réseau structurant (gestion dynamique en lien avec la **MEL** et Est-Ouest)
- Limiter la **pollution** de fond
- Faire le lien entre développement économique et capacité du réseau routier
- Développer l'usage de la voie d'eau



Economie





- Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises
- Tendre vers une **écologie « industrielle »** et une **économie décarbonée** – Accompagner les transformations et le **développement de nos filières économiques**
- Fédérer les outils et acteurs de l'emploi et de la formation en réponse aux besoins de compétences du territoire
- Stimuler l'entrepreneuriat et développer **l'économie de proximité**
- Proposer une offre de formation initiale cohérente sur le territoire
- Développer la formation continue et l'apprentissage
- Développer **l'innovation** technologique, territoriale et sociale. Construire un écosystème d'innovation et une dynamique de start-up



Enjeux retenus dans le diagnostic

- Eviter une trop forte spécialisation économique en privilégiant la diversité des activités économiques en gardant un **regard prospectif sur les activités** qui pourraient se développer sur le territoire et **en anticipant les évolutions probables d'emploi dans les filières économiques marquantes du territoire** (industrie, logistique et commerce)
- Maîtriser la consommation foncière en **réduisant le mitage des activités** sur le territoire et en mettant en place une stratégie de **gestion économe du foncier** en particulier pour les activités commerciales et logistiques favorisant le réemploi des friches de façon prioritaire sur la consommation d'espaces agricoles ou naturels.



Agriculture et consommation foncière





- **Préserver** les espaces agricoles et naturels en **limitant la consommation foncière**
- Développer les circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une **agriculture locale et « paysanne »**
- Accompagner la **transition agricole** dont le développement de filières en agro-ressources et renforcer le niveau d'autonomie alimentaire du territoire



Enjeux retenus dans le diagnostic

- Protéger l'outil de production agricole (=terres) et définir des ceintures agricoles à protéger dans un objectif de **lutte contre l'étalement urbain**
- Affirmer la vocation des espaces agricoles afin de préserver l'identité du territoire et valoriser son image auprès des habitants et des extérieurs
- Préserver une agriculture dynamique et prendre en considération les activités en amont et aval de la production
- Favoriser la pérennité et la transmission des exploitations agricoles
- Encourager l'innovation et la **diversification des activités agricoles**
- Encourager la mise en place d'une **agriculture raisonnée**.



Equipements et services



Equipements et services



- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Assurer un maillage d'équipements scolaires afin de limiter le recours aux véhicules individuels
- Favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilité grâce aux réseaux d'éducation populaire
- Encourager la réussite éducative et l'ouverture à l'international
- Assurer **un maillage** de commerces et **de services** de proximité
- Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous
- Développer les bonnes pratiques alimentaires
- Développer la pratique du sport pour tous et permettre le « bien-être »
- Promouvoir la santé mentale
- Promouvoir les événements culturels à fort rayonnement, les fêtes locales et les traditions populaires
- Assurer un accès à l'offre culturelle et aux sites de loisirs en limitant le recours au véhicule individuel (offre de proximité)
- Valoriser et accompagner le tissu associatif, encourager le bénévolat
- Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale
- Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle



Enjeux retenus dans le diagnostic

- **Lutter contre l'illectronisme** ou la « fracture numérique »
- Accompagner la population et les entreprises dans les nouveaux usages du numériques
- Assurer et maintenir **une offre** d'équipements et de services **adaptée et diversifiée** sur le territoire
- Promouvoir et faire connaître l'offre culturelle du territoire
- **Renforcer l'accessibilité** aux équipements et services des communes les plus éloignées, en particulier les communes rurales



Environnement





- Garantir l'approvisionnement et la **qualité en eau** du territoire
- Réduire la **dépendance énergétique** et la **consommation** d'énergies fossiles (production décarbonée)
- Protéger les habitants des **risques naturels** et technologiques
- Protéger les **écosystèmes et réduire les polluants** atmosphériques et sonores
- Préserver et **valoriser les paysages**, le cadre de vie et le **patrimoine bâti**
- Protéger les habitants des risques naturels et technologiques
- Devenir une agglomération productrice et **distributrice d'énergie verte**



Enjeux retenus dans le diagnostic

- **Préserver la ressource** et la **qualité de l'eau**
- Favoriser la renaturation des cours d'eau
- Augmenter la **performance énergétique** de l'habitat
- Développer les **énergies renouvelables** (solaire, méthanisation, énergies fatales, etc.)
- Adaptation aux **changements**
- Limiter les îlots de chaleurs urbains (développer la nature en ville, travailler sur la **gestion des eaux pluviales**, aménagements de qualités, matériaux employés, etc.)
- Préserver/Développer/Valoriser la **biodiversité**
- **Réduire les émissions de polluants**
- Le **patrimoine architectural et paysager** comme **source d'attractivité**
- Mettre l'environnement comme thématique prioritaire du SCoT → Tendre vers un territoire vertueux SCoT 'facteur 4'
- Intégrer la trame 'Verte/Bleue'
- Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols



Attractivité et armature territoriale





- Priorité : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- Le **territoire polycentrique** de la « demi-heure » : mailler le territoire et limiter les temps d'accès aux services de proximité (un quart d'heure à pied ou vélo), intermédiaires (un quart d'heure en transports), structurants (une demi-heure en transports).



Enjeux retenus dans le diagnostic

- Rechercher **un équilibre entre le développement** des communes rurales et des pôles structurants
- Définir et organiser des centralités fortes pour une dynamisation du territoire (commerces, services, équipements, etc.)
- Renforcer et mettre en avant le caractère rural du territoire
- Améliorer l'image du territoire pour favoriser l'attractivité = créer son identité et mettre en avant les qualités du territoire
- Prendre compte **les spécificités du territoire dans son organisation** = mettre en avant les usages et pratiques du territoire
- **Favoriser l'accessibilité du territoire**



Le Projet d'Aménagement Stratégique





Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Il permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers **la spatialisation d'un projet politique** stratégique et prospectif à l'horizon de **20 ans**.

Il est élaboré sur la base du **diagnostic** et des **enjeux** dégagés.

Il concourt à la coordination des politiques publiques menées sur le territoire en favorisant:

- un équilibre et une complémentarité entre les polarités urbaines et rurales
- Les transitions (écologiques, énergétiques...)
- Une offre d'habitat, de services et de mobilité adaptée aux besoins des habitants
- Une agriculture répondant notamment aux besoins alimentaires locaux

Et en respectant et en mettant en valeur la qualité des espaces naturels comme urbains et les paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe, par tranches de 10 années, un objectif de réduction du rythme d'artificialisation

PAS

DOO

Annexes obligatoires



PAS

DOO

Annexes obligatoires

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le projet d'Aménagement Stratégique se structure autour :

- De grands **AXES** composés de plusieurs
 - **ORIENTATIONS** composées de plusieurs
 - **OBJECTIFS**



Au regard de l'articulation du Projet de Territoire et du SCoT,
l'armature générale du document (à affiner dans les commissions)
pourrait être la suivante :

**AXE 1 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET
PROTEGER LA NATURE**



**AXE 2 : GARANTIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE, LE BIEN ETRE
ET LA PROXIMITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

**AXE 3 : ACCELERER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION
ECONOMIQUE**

**AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE UNE ARMATURE MULTIPOLAIRE DE
LA DEMI HEURE ORGANISEE EN BASSIN DE VIE**



(à affiner et compléter dans les commissions)

AXE 1 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTEGER LA NATURE

- Approvisionnement et qualité de la ressource eau
- Protection des habitants des risques naturels et technologiques
- Préservation des espaces agricoles et naturels
- Artificialisation, optimisation du foncier déjà utilisé
- Protection des écosystèmes et réduction des polluants atmosphériques
- Réduction de l'impact écologique des mobilités
- Production d'énergie verte et renouvelable
- Réduction des consommations énergétiques notamment pour le logement
- Ecologie industrielle et économie décarbonée
- Agriculture locale et paysanne





(à affiner et compléter dans les commissions)

AXE 2 : GARANTIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE, LE BIEN ETRE ET LA PROXIMITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Offre et accessibilité aux services et d'équipements notamment médicaux, sportifs et culturels
- Préservation, valorisation des patrimoines (paysagers, bâti...), du cadre de vie
- Adaptation de l'offre de logements aux besoins actuels et futurs de la population
- Lutte contre la vacance et les logements dégradés
- Armature commerciale et maillage services de proximité (dont localisation préférentielle des commerces, lutte contre la vacance commerciale, définition de périmètres de centralité commerciale...)





(à affiner et compléter dans les commissions)

AXE 3 : ACCELERER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION ECONOMIQUE

- Définition de l'armature économique, développement de l'attractivité du territoire
- Articulation avec le volet mobilité/transport (favorisation de la logistique verte, du transport fluvial, développement d'une économie de proximité...)
- Articulation avec le volet sobriété foncière (offre foncière, adaptation aux besoins des entreprises)
- Développement de l'innovation technologique territoriale et sociétale





(à affiner et compléter dans les commissions)

AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE UNE ARMATURE MULTIPOLAIRE DE LA DEMI HEURE ORGANISEE EN BASSIN DE VIE

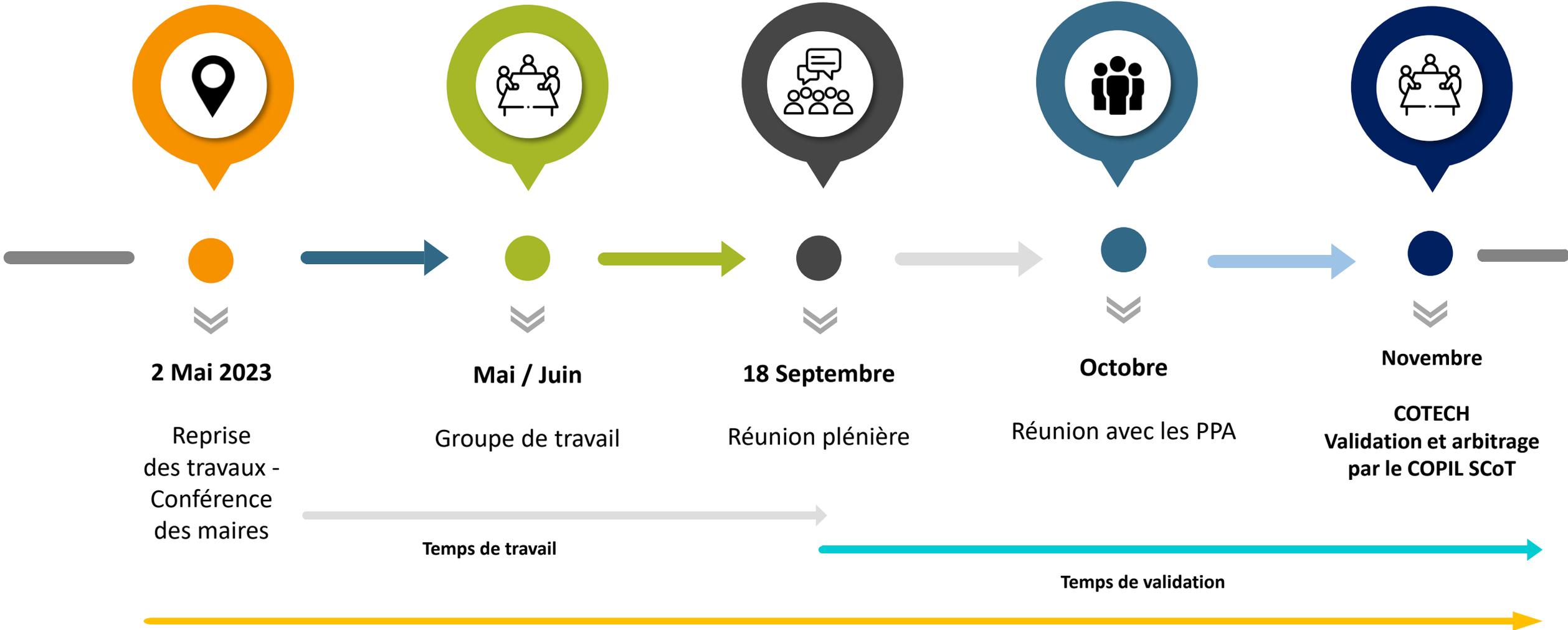
- Définition d'une armature territoriale multipolaire, avec un équilibre et une complémentarité entre les polarités urbaines et rurales
- Accessibilité aux équipements, services, commerces...
- Désenclavement avec les autres territoires notamment la MEL, l'Ile-de-France et Paris.

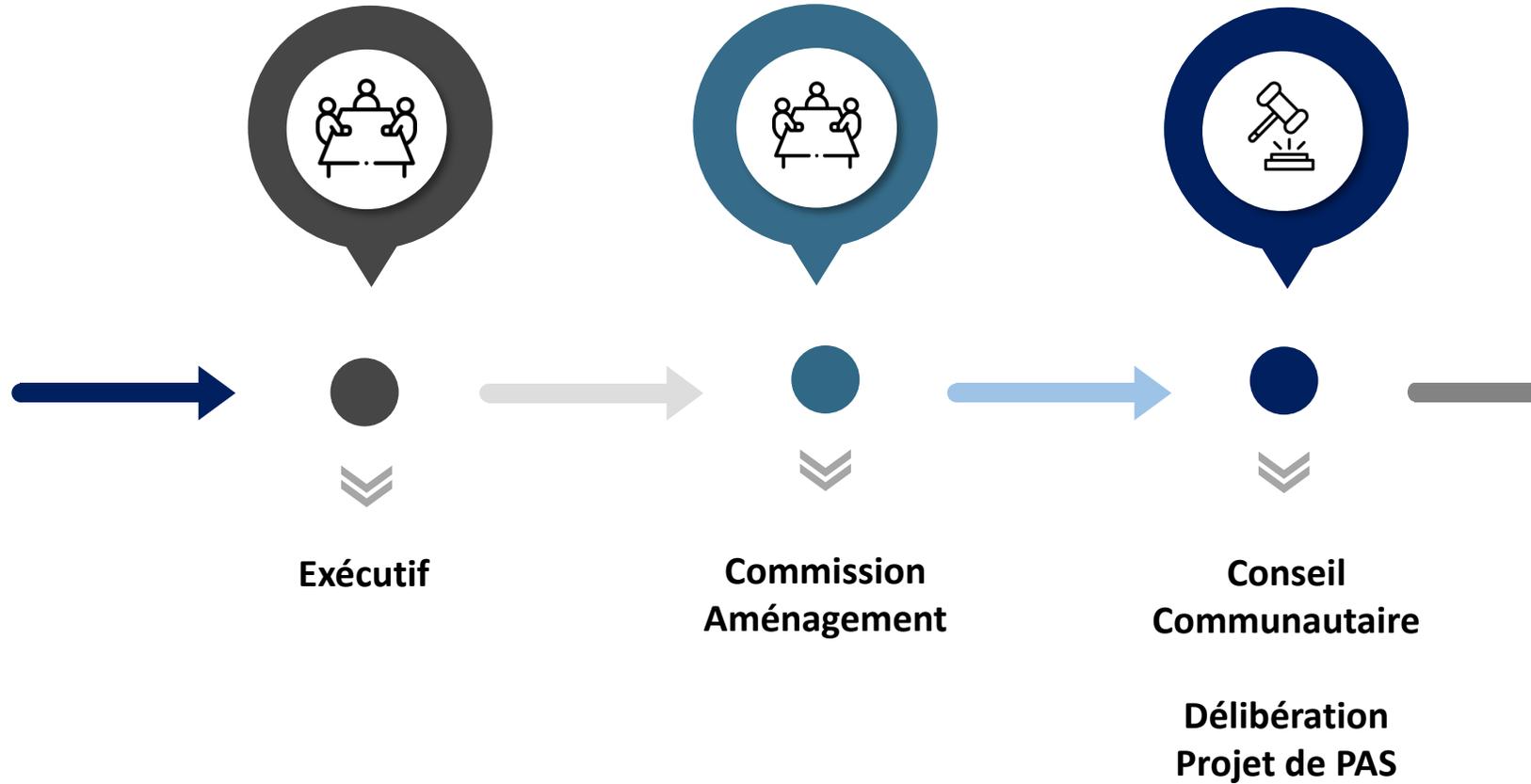




Les prochaines étapes









Commissions thématiques :



Mai / Juin

Groupe de travail

- **ZAN / Agriculture :**
 - Point de préparation avec les équipes techniques : 12 mai 2023
 - **Commission : 22 mai 2023**
- **Ressources – Eau / Risques**
 - Point de préparation avec les équipes techniques : 25 mai 2023
 - **Commission : 5 juin 2023**
- **Commerce / Attractivité**
 - Point de préparation avec les équipes techniques : 1^{er} juin 2023
 - **Commission : 12 juin 2023**
- **Mobilités / Services**
 - Point de préparation avec les équipes techniques : 8 juin 2023
 - **Commission : 19 juin 2023**
- **Habitat / Biodiversité**
 - Point de préparation avec les équipes techniques : 13 juin 2023
 - **Commission : 26 juin 2023**

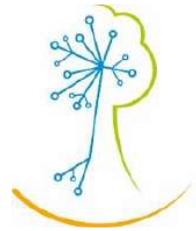


Questions / Réponses



Conclusion





AULA
AGENCE D'URBANISME
DE L'ARTOIS



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

MERCI

www.aulartois.fr